

JUILLET 2022

## RAPPORT DE RECHERCHE

N° 48

Les effets macroéconomiques attendus du Plan de Relance de la Wallonie à court et à moyen terme

### RÉSUMÉ

Cette étude est la première à s'inscrire dans le cadre des évaluations de l'impact du *Plan de relance de la Wallonie* prévues par l'IWEPS. Elle précède une autre évaluation *ex ante* en cours aux contours et à l'horizon plus étendus, en lien avec les *Objectifs de Développement Durable*, et les futures évaluations *ex post* thématiques.

A l'aide du modèle de moyen terme HERMREG, les effets macroéconomiques du Plan de relance de la Wallonie sont estimés sur la période 2021-2026, une estimation qui se limite, à cet horizon, aux effets de relance par la demande. La majeure partie des 7,4 milliards d'euros de budget de ce plan, soit 78%, est consacrée aux investissements publics et aux aides à l'investissement privé. En 2023, au plus fort de l'effet de relance du plan, le surcroît d'activité économique en Wallonie atteindrait 0,82% par rapport à un scénario hors plan. Sur l'ensemble de la période, cette augmentation s'élèverait en moyenne à 0,43% du PIB par an. Sans prise en compte des effets de long terme, liés notamment à la hausse attendue de la productivité des facteurs de production, l'impact attendu s'amenuise rapidement. Les programmes d'action prioritaires identifiés au sein du plan conduiraient, quant à eux, à une hausse annuelle de 0,12% de PIB de 2021 à 2026 (0,19% de 2021 à 2024).

La prise en compte conjointe du *Plan national de réforme et de résilience* mis en place en Belgique

augmente l'effet sur le PIB wallon de 0,10 points supplémentaires en moyenne (à 0,54% du PIB). Dans la simulation qui combine ces plans, l'emploi en Wallonie dépasserait de 5000 personnes le niveau du scénario de référence durant la période 2021-2026, avec un sommet en 2023 de 8 500 personnes. Un peu moins de la moitié de ces créations d'emplois sont attendues dans le secteur de la construction, ce qui fait peser un risque sur les capacités d'absorption du choc en Wallonie à court terme.

En raison de la faible taille et des caractéristiques de l'économie wallonne, le multiplicateur budgétaire du Plan de relance équivaut à 41 cents de valeur ajoutée par euro de dépense initiale. La relance de la demande en Wallonie entraîne une hausse des importations, interrégionales notamment, qui augmente l'activité économique en Flandre et à Bruxelles (à hauteur de 28 cents supplémentaires).

Les économies budgétaires pour la Région wallonne resteraient limitées aux montants de la dotation européenne, de sorte que l'endettement public wallon augmenterait à hauteur de 6 milliards d'euros à l'horizon de 2026. Les retours budgétaires attendus du surcroît d'activité en Belgique, de l'ordre de 32% du montant initial du Plan de relance de la Wallonie, seraient principalement enregistrés dans le budget du Pouvoir fédéral et de la sécurité sociale.

# Contributions et remerciements

L'étude d'impact présente n'aurait pu être menée sans un travail préalable d'analyse du Plan de Relance de la Wallonie. Les informations concernant les nombreuses mesures qui composent ce dernier ont été étudiées pour en identifier la nature économique sous-jacente. Cette compilation minutieuse a été réalisée par une équipe de chercheurs de l'IWEPS composée de Frédéric Caruso, Muriel Fonder, Virginie Louis, Olivier Meunier, Régine Paque, Vincent Scourneau, Yves Tilman et Frédéric Verschueren.

L'étude a bénéficié du conseil et de la direction de Sile O'Dorchai et Sébastien Brunet.

Le présent rapport a été rédigé par Frédéric Caruso.

Didier Baudewyns et Vanessa Lutgen, du Bureau Fédéral du Plan, chevilles ouvrières de la version *bottom-up* du modèle HERMREG, ont effectué les simulations les plus complètes qu'il a ensuite été aisé de répliquer pour d'autres ensembles de mesures grâce à leur impressionnant travail de programmation des chocs et leur connaissance approfondie du modèle. Nous les remercions pour cela, ainsi que pour leurs conseils et les longues discussions qui ont permis de mener une évaluation d'impact macroéconomique *ex ante* aussi diversifiée.

Nous remercions également le Service Public de Wallonie pour avoir mis à notre disposition toute l'information détaillée relative au plan étudié.

Merci également aux membres du Comité transversal d'encadrement des évaluations du Plan de relance de la Wallonie, pour les remarques et conseils qu'ils ont eu l'occasion de formuler. Leurs réflexions ont, entre autres, nourri la mise en perspective de l'exercice que nous proposons en conclusion.

Merci enfin à nos partenaires du projet HERMREG - le BFP, l'IBSA et Statistiek Vlaanderen - qui ont soutenu l'utilisation du modèle dans le cadre de cette étude.

# Table des matières

Contributions et remerciements.....	1
Table des matières.....	2
1. Introduction .....	3
1.1. Une estimation de l'effet de relance par la demande.....	3
1.2. La simulation de plusieurs ensembles de mesures.....	4
1.3. La nature économique des dépenses.....	7
1.4. Principaux canaux de transmission.....	9
2. Le plan de relance wallon .....	11
2.1. Description du choc .....	11
2.2. Effets attendus à court et moyen terme.....	12
3. Les programmes d'actions prioritaires.....	16
3.1. Description du choc .....	16
3.2. Effets attendus à court et moyen terme.....	16
4. Le PRW et le PNRR .....	19
4.1. Un choc complémentaire dans les autres régions .....	19
4.2. Effets attendus à court et moyen terme.....	20
5. Vue d'ensemble des axes thématiques .....	22
5.1. Spécificités macroéconomiques des axes et programmes.....	22
5.2. Comparaison des résultats des différents mix de politique économique du PRW .....	24
Conclusion.....	28
Annexes – Résultats par axe et programme.....	30

# 1 Introduction

## 1.1 UNE ESTIMATION DE L'EFFET DE RELANCE PAR LA DEMANDE

L'IWEPS a été sollicité par le Gouvernement wallon en vue de procéder à l'évaluation du « Plan de Relance de la Wallonie »<sup>1</sup>. Cette évaluation comporte un volet d'estimation des effets macroéconomiques attendus du « Plan » (dénommé ci-après « PRW »). Afin de mesurer les effets attendus à court et moyen terme - soit *grosso modo* durant la période de mise en œuvre du plan de 2021 à 2026 - une approche quantitative, par la modélisation de l'économie régionale, a été privilégiée. Pour réaliser cette estimation, l'IWEPS a utilisé le modèle HERMREG, un modèle macroéconométrique commun aux trois Régions et au Bureau fédéral du Plan, dont une version adaptée à la simulation d'impact de politiques publiques régionales (version dite *bottom-up*) a été finalisée à la fin de l'année 2021<sup>2</sup>.

Le PRW comporte des mesures de différentes natures, tout en restant majoritairement un plan qui stimule l'investissement public et privé (cf. infra). L'évaluation avec le modèle HERMREG, qui est essentiellement un modèle de demande, porte spécifiquement sur l'effet « relance » du PRW, soit l'augmentation de l'activité économique qui devrait découler de l'accroissement de la demande occasionnée par la mise en œuvre du plan.

Les effets d'offre que l'on peut attendre à plus long terme d'une politique d'investissement ne sont donc pas mesurés dans la présente analyse. Précisons à cet égard qu'en 2021, dans son rapport sur les effets attendus du « Plan national pour la reprise et la résilience » en Belgique<sup>3</sup> - soit un ensemble de politiques aux caractéristiques proches du PRW et menées durant la même période -, le BFP montrait que les effets de demande primaient jusqu'en 2026. Cependant, sous l'effet de l'accroissement de la productivité et de la poursuite de l'accumulation de capital - encouragée par une rentabilité accrue de ce dernier -, l'impact sur le PIB persistait plusieurs années encore, avant de s'estomper graduellement au-delà de 2030<sup>4</sup>.

Par ailleurs, parmi les mesures envisagées par le Gouvernement wallon, certaines sont de l'ordre de la réforme structurelle ou encore de la réorganisation administrative. Pour l'évaluation macroéconomique à moyen terme du PRW, c'est essentiellement l'impulsion budgétaire donnée par les pouvoirs publics qui est considérée comme étant constitutive du choc initial, y compris pour de telles mesures. Les modifications apportées au système de production régional et aux relations économiques habituellement observées entre branches d'activité, par exemple, ne sont pas prises en compte.

---

<sup>1</sup> Ce plan, dans la version du 29 octobre 2021 qui a été analysée par l'IWEPS, est téléchargeable sous : [https://www.wallonie.be/sites/default/files/2021-10/plan\\_de\\_relance\\_de\\_la\\_wallonie\\_octobre\\_2021.pdf](https://www.wallonie.be/sites/default/files/2021-10/plan_de_relance_de_la_wallonie_octobre_2021.pdf). Les contours de l'évaluation prévue sont donnés en page 10.

<sup>2</sup> Le modèle est décrit dans Baudewyns et Lutgen (2022), Le modèle HERMREG bottom-up - Un modèle multirégional de l'économie belge, *Working paper 1-22*, BFP (<https://www.iweps.be/publication/le-modele-hermreg-bottom-up-un-modele-multiregional-de-leconomie-belge>) et plusieurs exercices en variantes sont illustrés dans Baudewyns et Lutgen (2022), Le fonctionnement du modèle HERMREG bottom-up - Description à l'aide de variantes, *Working Paper 2-22*, BFP (<https://www.iweps.be/publication/le-fonctionnement-du-modele-hermreg-bottom-up-description-a-laide-de-variantes>).

<sup>3</sup> BFP (2021), Effets macroéconomiques et budgétaires du projet de plan national pour la reprise et la résilience, rapport au secrétaire d'Etat pour la relance et les investissements stratégiques, Avril, ([https://www.plan.be/uploaded/documents/202104280738250.FPB\\_RRP\\_Economic\\_impact\\_12401\\_F.pdf](https://www.plan.be/uploaded/documents/202104280738250.FPB_RRP_Economic_impact_12401_F.pdf)).

Outre une estimation à court-moyen terme menée à l'aide du modèle HERMES - équivalent national du modèle HERMREG -, ce rapport comportait un volet de long terme réalisé à l'aide du modèle QUEST III (R&D), modèle d'équilibre général dynamique qui n'a pas de correspondant régional.

<sup>4</sup> La présente étude sera utilement complétée par une discussion plus qualitative sur les potentiels effets à long terme du Plan de relance, sur la base de l'examen de la littérature.

Enfin, les mesures décidées par le Gouvernement wallon s'inscrivent dans un contexte où d'autres niveaux de pouvoir, d'autres entités en Belgique, ainsi que d'autres régions et pays ont également mis en place des plans de relance. Le BFP (2021) souligne encore, dans son évaluation du PNRR, que les effets de ces plans concomitants auront un impact potentiellement significatif sur l'économie belge, qui est à la fois petite et ouverte, en particulier à court et moyen terme via les exportations. C'est *a fortiori* le cas pour la Wallonie.

Posées d'emblée, ces limites pourraient suggérer que les effets de relance mis en évidence dans l'évaluation quantitative à moyen terme via des modèles du même type que HERMREG sont incomplets. A l'inverse toutefois, certaines caractéristiques des simulations menées, selon lesquelles notamment les tensions sur l'appareil productif et sur le marché du travail sont limitées, peuvent être jugées optimistes, en particulier compte tenu des évolutions économiques récentes.

## 1.2. LA SIMULATION DE PLUSIEURS ENSEMBLES DE MESURES

L'estimation budgétaire du PRW s'élève à 7,3 milliards entre 2021 et 2026. Le plan comporte 319 mesures (projets ou programmes) regroupées en 77 objectifs opérationnels, 22 objectifs stratégiques et 6 axes. Le sixième axe se concentre sur la reconstruction des zones endommagées par les inondations de juillet 2021. Les cinq autres rassemblent des mesures provenant de programmes établis précédemment, soit du processus « Get up Wallonia », soit du Plan wallon de transition, prévu dans la Déclaration de Politique régionale, soit de l'initiative « Facilité pour la Reprise et la Résilience » de l'Union européenne (RRF en anglais). Les mesures qui seront *a priori* financées par une dotation européenne au titre de la RRF participent à hauteur de 1,5 milliards d'euros au PRW et sont les seules à courir encore en 2025 et 2026. Le volet wallon supplémentaire du plan est en revanche établi (à 99%) sur la période 2021 à 2024. Précisons qu'un volet de mesures à financer par une dotation RRF est essentiellement présent dans les quatre premiers axes du PRW, avec un accent particulier sur le deuxième, relatif à la soutenabilité environnementale, dont il représente 41% de l'enveloppe. La simulation d'impact proposée entend d'abord couvrir l'ensemble du PRW (cf. section 2), tout en identifiant chacun de ces 6 axes (cf. section 5).

Au mois de mars 2022, le Gouvernement et les partenaires sociaux et environnementaux se sont en outre accordés sur une liste de 42 projets du PRW, formant quatre « programmes d'actions prioritaires »<sup>5</sup>. L'ensemble de ces quatre programmes (dénommés ci-après « PAP ») repose sur des crédits budgétaires de quelque 2,4 milliards d'euros à charge de la Wallonie, quasi exclusivement de nouveau, pour la période 2021 à 2024. Une partie de l'analyse d'impact s'est focalisée sur cette sélection prioritaire (cf. section 3). Le budget pris en considération dans ce cas est entendu en dehors de toute intervention RRF<sup>6</sup>.

---

<sup>5</sup> Cf. <https://www.wallonie.be/sites/default/files/2022-03/De%CC%81claration%20commune%20sur%20les%20priorite%CC%81s%20du%20Plan%20de%20relance%20wallon.pdf>

<sup>6</sup> Certains projets identifiés comme prioritaires en Wallonie font néanmoins aussi l'objet d'un complément qu'il est prévu de financer par la dotation RRF. Ce complément européen lié au PAP s'élève à près d'1,4 milliards d'euros pour la période 2021-2026 (soit un peu moins de 200 millions pour chacun des thèmes 2 et 4 du PAP, de 300 millions pour le premier thème, et de 800 millions pour le troisième). En outre, certaines actions de « prérequis » ont été identifiées en même temps que les actions prioritaires. Elles nécessitent un budget de 73 millions d'euros qui n'est pas non plus pris en compte dans le focus proposé sur les projets prioritaires wallons. Tous ces montants sont cependant inclus dans l'estimation relative au PRW complet.

Au départ des informations détaillées mises à disposition de l'IWEPS par le Service Public de Wallonie (SPW)<sup>7</sup>, le tableau 1 indique comment le budget du PRW et de ses principaux sous-ensembles se répartirait durant la période 2021-2026 (en crédits de liquidation<sup>8</sup>).

**Tableau 1 : Ventilation temporelle et thématique du PRW - Millions d'euros courants**

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2021-2026
I. Miser sur la jeunesse et les talents des Wallon.ne.s	54	262	412	438	67	36	1270
II. Assurer la soutenabilité environnementale	62	487	835	715	158	79	2335
III. Amplifier le développement économique	24	268	384	314	49	17	1057
IV. Soutenir le bien-être, la solidarité et l'inclusion sociale	214	442	603	457	86	17	1818
V. Garantir une gouvernance innovante et participative	4	22	41	38	8	6	119
VI. Soutenir la reconstruction et la résilience des territoires sinistrés	99	177	190	197	0	0	664
<b>Total du Plan de relance de la Wallonie</b>	<b>457</b>	<b>1659</b>	<b>2465</b>	<b>2160</b>	<b>368</b>	<b>154</b>	<b>7263</b>
dont dotation RRF	24	200	388	401	326	140	1480
<b>dont Programmes d'actions prioritaires</b>	<b>248</b>	<b>619</b>	<b>886</b>	<b>678</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>2436</b>
PAP1. Sortir de la précarité	7	89	131	157	0	0	383
PAP2. Mener une politique économique et industrielle forte et durable	26	95	159	184	0	0	463
PAP3. Renforcer l'indépendance et la transition énergétique	212	372	489	240	0	0	1313
PAP4. Former	3	64	107	98	5	0	277

Note : Crédits de liquidation.

Source : Service Public de Wallonie – Calculs : IWEPS

Enfin, comme indiqué précédemment, d'autres mesures sont mises en place simultanément ailleurs ou à d'autres niveaux de pouvoir, générant de possibles interactions avec le PRW. Aussi, en guise d'illustration, forcément partielle, de ces effets complémentaires, l'impact du PRW a également été simulé en combinaison avec l'ensemble des mesures non wallonnes du PNRR en Belgique<sup>9</sup>, pour lesquelles nous disposons d'informations suffisamment précises (cf. section 4). A côté des 5,8 milliards de dépenses propres à la Wallonie (7,3 - 1,5) dans le cadre du PRW, une impulsion complémentaire d'environ (cf. infra) 6 milliards d'euros a donc été prise en considération. Précisons également que le caractère multirégional du modèle HERMREG permet de mettre en évidence, dans les différentes analyses, les effets de débordement sur les autres régions du pays découlant de la mise en œuvre de mesures de relance wallonnes.

Concernant les enveloppes budgétaires prises en considération dans les simulations, il convient encore de mentionner plusieurs hypothèses.

Premièrement, la facilité de financement européenne « RRF » ne couvre pas la TVA. Or, les achats ou les investissements financés par l'Union européenne qui sont effectués par des pouvoirs publics non assujettis à la TVA donnent lieu au paiement d'une TVA non récupérable. Celle-ci doit donc être couverte par un budget propre. Pour la simulation, un supplément a donc été estimé dans ce cas pour les projets qui font partie de l'enveloppe RRF. Ce surcroît de dépenses wallonnes pour le PRW est estimé à 132 millions d'euros, ce qui fait passer le choc global simulé de 7 263 millions à 7 395 millions (uniquement pour le volet « RRF » du plan, dont les dépenses passent, elles, de 1 480 à 1 612 millions). De la même manière, l'ensemble des mesures du Plan de relance national (PNRR), couvert en principe à hauteur de 5925 millions par dotation européenne, est considéré, dans la simulation conjointe (PRW + PNRR), comme un choc de dépenses de l'ordre de 6 430 millions d'euros. Cette estimation complémentaire ne s'applique pas aux programmes d'actions prioritaires (PAP) dont nous ne considérons que le volet strictement wallon.

<sup>7</sup> La Cellule des Stratégies transversales (Secrétariat général du Service public de Wallonie) a mis à disposition les données de suivi relatives aux ressources budgétaires et humaines du PRW, ainsi que des fiches descriptives des 319 projets/programmes du PRW.

<sup>8</sup> Plus proches de la comptabilité nationale et donc du modèle, ce sont effectivement les crédits de liquidation qui ont été retenus dans l'analyse budgétaire.

<sup>9</sup> La partie wallonne du PNRR est déjà partie intégrante du PRW.

Deuxièmement, l'actuel provisionnement global du PRW dans les budgets (pour 2022 notamment), la diversité probable des montages budgétaires (notamment le recours à des opérations de nature strictement financière), ainsi que la participation de différents pouvoirs publics (les pouvoirs locaux ou les Communautés par exemple) constituent autant de difficultés pour mesurer les impulsions initiales et les impacts en termes de finances publiques wallonnes. Nous avons dès lors considéré que l'ensemble des dépenses publiques envisagées dans le PRW, hors financement européen par la RRF, incombaient *in fine* à l'organisme subsidiant, à savoir la Région wallonne et ce, quel que soit le montage final effectif et l'implication des autres pouvoirs publics dans les mesures. Normalement, dans le cas où les mesures constitueraient des opérations financières qui n'affectent ni les dépenses courantes ni les dépenses en capital publiques, le solde de financement de la Région ne devrait pas être affecté. En revanche, *in fine*, la dette de la Wallonie devrait bel et bien l'être. En conséquence, les résultats obtenus en termes de déficits publics pour la Région wallonne doivent être interprétés comme des variations attendues de l'endettement wallon.

Troisièmement, la valeur du choc économique effectif qui devrait toucher l'économie wallonne pourrait différer des prévisions budgétaires qui en sont données, et ce, pour plusieurs raisons. D'abord, les dépenses sont annoncées sur une période précise (2021-2024 ou 2021-2026), alors que certaines d'entre elles - qui visent par exemple à pérenniser des mesures-pilotes précédentes - sont de nature récurrente et perdureront vraisemblablement au-delà de cette période. Ensuite, des effets de levier pourraient être à l'œuvre, le financement public suscitant ou s'accompagnant (parfois obligatoirement) d'autres dépenses privées ou publiques. *A contrario*, des effets d'aubaine existent également, les dépenses publiques finançant des dépenses privées qui auraient été effectuées même en l'absence de plan. De même, au sein du secteur public wallon, les dépenses prévues dans le PRW pourraient ne pas devoir être entièrement additionnées aux budgets qui étaient déjà prévus dans le cadre de politiques similaires. Enfin, une révision à la baisse de la dotation européenne (RRF) est attendue pour la Belgique. Elle devrait se répercuter sur la Wallonie, selon des modalités encore inconnues à ce jour. Face à ces variations possibles, tant à la hausse qu'à la baisse, nous avons choisi de nous en tenir aux calendriers et aux montants annoncés, sans modifier ces derniers<sup>10</sup>. En particulier, nous supposons donc qu'il n'y a pas de réduction budgétaire compensatoire au sein de politiques en cours. Nous supposons donc également que les mesures wallonnes sous étiquette « RRF » sont maintenues, quelle que soit l'ampleur de la baisse de la dotation européenne en la matière. C'est le déficit public wallon obtenu après simulation qui se creuserait donc d'un montant équivalent à cette éventuelle baisse.

Compte tenu de ces hypothèses, et pour l'ensemble de la période 2021 – 2026, le schéma suivant illustre les impulsions budgétaires qui ont été simulées à l'aide du modèle HERMREG.

---

<sup>10</sup> L'impact de variantes de politiques économiques est obtenu par confrontation à une projection de référence donnée à politique inchangée. Cette dernière peut très bien déjà inclure des éléments de politique budgétaire du même type que ceux simulés. L'impact attendu d'un mix donné de politiques économiques variera bien entendu en fonction de l'ampleur budgétaire considérée dans la simulation. Néanmoins, dans une certaine mesure et en première approche, cette variation pourrait être jugée proportionnelle pour un mix de même nature, même si le fonctionnement du modèle n'est pas en soi linéaire.

## Graphique 1 : Schéma des ensembles de mesures simulés

		Impulsion budgétaire totale	Dont dotation "RRF"	
	(a)	<b>6430</b>	<b>5925</b>	<b>Plan national pour la reprise et la résilience (PNRR)</b>
	(c)	4818	4445	PNRR hors RW
PRW "RRF"		1612	1480	PNRR RW
PRW propre	(b)	5783	0	
<b>Plan de relance wallon (PRW)</b>	(d)	<b>7395</b>	<b>1480</b>	
<b>Dont</b>				
	1. Jeunesse	1317	354	
	2. Environnement	2387	602	
	3. Economie	1075	249	
	4. Inclusion sociale	1824	227	
	5. Gouvernance	128	48	
	6. Reconstruction	664	0	
<b>Dont Programmes d'actions prioritaires (PAP)</b>		2436	0	
	1. Précarité	383	0	
	2. Industrie	463	0	
	3. Energie	1313	0	
	4. Formation	277	0	
<b>PRW +PNRR</b>	(a)+(b) ou (c)+(d)	<b>12213</b>	<b>5925</b>	

Source : IWEPS

Dans le présent rapport, les sections de présentation des résultats détaillent l'impact du PRW (soit un choc de 7,395 milliards) dans son ensemble (section 2), avant de faire un focus sur les PAP (soit un choc de 2,436 milliards) (section 3), puis de montrer les résultats de la mise en œuvre conjointe du PRW et du PNRR (soit un choc de 12,213 milliards, mais dans l'ensemble de l'économie belge, à la section 4). Quant aux différents sous-ensembles thématiques mentionnés dans le schéma, ils seront abordés, plus succinctement, dans une vue d'ensemble, à la section 5. Avant cela, la suite de l'introduction explique encore, de façon générale, l'analyse budgétaire qui a été menée au préalable, ainsi que les principaux mécanismes qui sont à l'œuvre dans le modèle, quel que soit l'ensemble de mesures envisagé.

### 1.3. LA NATURE ÉCONOMIQUE DES DÉPENSES

Les modèles macroéconomiques, comme HERMREG, établissent généralement des liens entre agrégats statistiques issus de la comptabilité nationale (régionale), elle-même basée sur le système européen de comptes (SEC). Aussi, les chocs budgétaires introduits dans ces modèles doivent-ils être traduits en de tels concepts économiques.

Sur la base de la description des 319 projets du PRW<sup>11</sup>, nous avons établi, pour chaque projet, notre propre décomposition des dépenses prévues selon leur nature économique. Cette ventilation s'inspire de celle qu'avaient opérée les auteurs de projets du PNRR en fonction d'une liste de catégories préétablie par le BFP, pour l'étude d'impact précitée (BFP, 2021). Les dépenses ont ainsi

<sup>11</sup> Et parfois, lorsqu'elles étaient disponibles avec suffisamment de détails, sur la base des informations issues des budgets de 2021 et de 2022.

été ventilées entre investissements publics, subsides en capital aux firmes, subsides en capital aux ménages, acquisitions d'actifs non produits (terrains), subventions courantes aux firmes, aux ménages et aux institutions sans but lucratif, achats de biens et services, rémunérations des salariés, ainsi qu'une rubrique résiduelle pour les octrois de crédits et prises de participations hors du secteur public.

Par ailleurs, au même niveau de détail, les investissements publics et les subsides en capital qui sont destinés à la R&D ont aussi été distingués. Enfin, parmi les transferts courants aux firmes, les subventions salariales (aides à l'emploi) ont également été isolées.

Des hypothèses sur la répartition des autres actifs fixes que la R&D ont en outre été posées, mais elles ont été arrêtées au seul niveau des 22 objectifs stratégiques du PRW. Les groupes d'actifs supplémentaires retenus sont établis sur la base de la nomenclature d'actifs du SEC et correspondent à ceux présents dans le modèle, soit : les machines et équipements, les logements, les bâtiments et ouvrages de génie civil ou encore les TIC (logiciels, bases de données et autres droits de propriété intellectuelle).

Enfin, les transferts courants ou en capital qui s'adressent aux firmes ne touchent pas uniformément les branches d'activité de l'économie. Au cours de l'analyse des projets, des hypothèses de ventilation par branche de « première destination », ont dès lors été posées, et également arrêtées pour les 22 objectifs stratégiques. Les groupes de branches sélectionnés l'ont été parmi les 11 branches marchandes identifiées dans le modèle HERMREG.

Dans l'ensemble du traitement des données budgétaires, la question, délicate, de déterminer le périmètre du secteur public s'est posée afin de distinguer les dépenses qui sont effectuées par le secteur privé après octroi de subventions, de celles qui sont réalisées directement par le secteur public wallon lui-même (investissements, achats, salaires). De façon la plus homogène possible par thématique, nous avons recouru à des clés de répartition public-privé différentes.<sup>12</sup>

Il faut encore reconnaître que nos hypothèses conduisent probablement à une sous-estimation de la part des salaires publics au sein des dépenses du PRW. En effet, certains types de dépenses (appels à projets, marchés publics, mises en place de plateformes, ...) ont souvent été, par défaut, affectés aux achats de biens et services, alors qu'elles renferment vraisemblablement une part de salaires liés à la gestion de ces projets. De plus, les mesures de soutien à la recherche ont été reprises entièrement et uniquement en investissements en R&D, alors que l'enregistrement budgétaire de ce type de dépenses (faisant parfois appel à du personnel du secteur public, notamment dans les universités et les centres publics de recherche) n'est pas forcément effectué de cette manière d'après les documents budgétaires que nous avons consultés. Enfin, des dépenses visant le maintien ou le renforcement de politiques existantes figurent dans le PRW et servent vraisemblablement, pour une partie d'entre elles, au financement d'emplois et de salaires. Or, selon nos hypothèses, une dépense de salaires n'a été retenue que lorsque des ressources humaines additionnelles étaient mentionnées explicitement, mais probablement de façon non exhaustive, dans les informations consultées par projet. Néanmoins, à elles deux, les catégories de salaires et d'achats ont une ampleur limitée dans l'ensemble du plan.

Au-delà du plan de relance wallon, pour la simulation conjointe de ce dernier avec le PNRR (cf. section 4), nous avons utilisé les inputs par catégorie économique de l'étude du BFP (2021), et ce, pour toutes les entités du pays hors Région wallonne. Pour cette dernière, nos propres hypothèses de ventilation économique pour la partie RRF du PRW se sont avérées relativement proches de

---

<sup>12</sup> Précisons toutefois, pour tempérer l'effet de ces hypothèses, qu'une subvention en capital au secteur privé ou un investissement public de même nature aura un impact économique équivalent. Les proportions dans lesquelles les diverses branches d'activité livrent habituellement ces biens d'investissement au secteur public ou au secteur privé peuvent néanmoins varier.

celles retenues alors par le BFP. Elles s'y substituent donc par souci de cohérence avec l'analyse que nous avons effectuée pour le PRW dans son entièreté.

Les mesures complémentaires incluses dans cette simulation conjointe sont prises par les autres niveaux de pouvoir. Ces dépenses, notamment celles relevant des Communautés ou du Pouvoir fédéral, réclamaient donc, en outre, une répartition préalable entre territoires régionaux. Dans la plupart des cas, ces clés de répartition ont été issues du modèle lui-même : elles reflètent alors, par catégorie de dépenses, les répartitions régionales moyennes observées au cours du passé récent et ne sont pas le fruit d'un travail d'identification précis de chaque mesure du plan national.

#### 1.4. PRINCIPAUX CANAUX DE TRANSMISSION

Via l'investissement public ou les subventions en capital – que nous répercutons dans le modèle HERMREG directement pour le même montant<sup>13</sup> dans l'investissement des branches marchandes concernées –, l'accroissement du stock de capital constitue la majeure partie du PRW (plus des trois quarts des dépenses totales). Or, les investissements constituent une composante directe du PIB selon l'optique des dépenses et les mesures simulées ont donc un impact direct sur celui-ci, auquel s'ajoute : « *un effet multiplicateur qui passe par la hausse de l'emploi intérieur qui est requise pour répondre au surcroît de demande finale. Cet effet multiplicateur (hausse du revenu disponible des ménages, de la consommation privée, etc.) est, d'une part, amplifié par le mécanisme accélérateur de l'investissement des entreprises mais est, d'autre part, atténué par l'accroissement des importations internationales et interrégionales causé par la hausse de la demande intérieure régionale* » Baudewyns et Lutgen (2022), p. 9.<sup>14</sup> Lorsque des politiques équivalentes menées dans les autres régions sont également prises en compte, cette fuite aux importations interrégionales est toutefois atténuée par la hausse des exportations vers les deux autres régions.

Outre la demande d'investissement, les subventions courantes prévues dans le plan augmentent la rentabilité des firmes et relâchent les contraintes de revenu pour les ménages et les ISBL, ce qui amplifie la hausse de la demande intérieure.

Cette dernière est également stimulée par la consommation publique qui résulte d'une part des achats publics non durables réalisés par la Région dans le cadre du plan auprès des branches marchandes de l'économie, et d'autre part des dépenses de rémunérations du secteur public. Ces dernières se traduisent en emploi et en revenu disponible supplémentaires, qui alimentent à leur tour la consommation privée.

Le surcroît général de la demande, au travers de ses diverses composantes, se traduit pour partie en variations de la production locale, ce qui requiert une hausse de la demande de facteurs de production, dont le volume d'emploi. Sur le marché du travail, cet accroissement de demande s'inscrit dans un cadre de formation des salaires que nous supposons entièrement déterminée de façon exogène par une norme salariale. En d'autres termes, nous supposons que les différentes mesures simulées n'ont pas d'impact sur les salaires bruts horaires avant indexation. Par rapport à une version du modèle dans laquelle les salaires se formeraient de façon endogène, la dynamique des salaires nominaux et des prix est donc moins forte, mais les résultats en termes d'emploi sont en principe plus favorables. Cette hypothèse est retenue par souci de réalisme, puisqu'une norme est au moins déjà adoptée pour les deux premières années de projection (2021 et pour 2022) et est généralement attendue et fixée pour les années ultérieures en fonction de l'évolution observée dans

<sup>13</sup> Pour rappel, l'hypothèse d'absence d'effet levier et d'effet d'aubaine est posée, cf. section 1.2).

<sup>14</sup> Cité précédemment, cf. note de bas de page 2.

les trois pays de référence (ce qui est retenu dans le scénario de référence et donc maintenu en variante).

Selon ces hypothèses, la pression sur les prix qu'exerce la hausse générale de la demande se limite à l'indexation pour ce qui concerne les salaires, ainsi qu'aux tensions qui apparaissent à court terme sur les capacités de production des différents biens et services. L'augmentation des taux d'utilisation des capacités productives pousse en effet le prix des productions locales à la hausse, impactant les coûts de production qui sont ensuite absorbés dans les différentes branches de l'économie. L'ensemble de ces éléments conduit à une perte relative de compétitivité qui peut finalement peser sur les exportations internationales de la région.

Enfin, précisons qu'un certain nombre de subventions courantes (au sein de l'axe IV du PRW) constituent spécifiquement des subventions salariales, telles que l'activation des allocations de chômage par exemple. Celles-ci baissent directement le coût du travail, ce qui augmente encore l'emploi intérieur et stimule l'activité. Elles génèrent en outre des effets de substitution à l'avantage des catégories d'emplois aux rémunérations les plus faibles<sup>15</sup>.

---

<sup>15</sup> Voir également Baudewyns et Lutgen (2022) pour un descriptif de ce type de simulations (cf. note de bas de page 2).

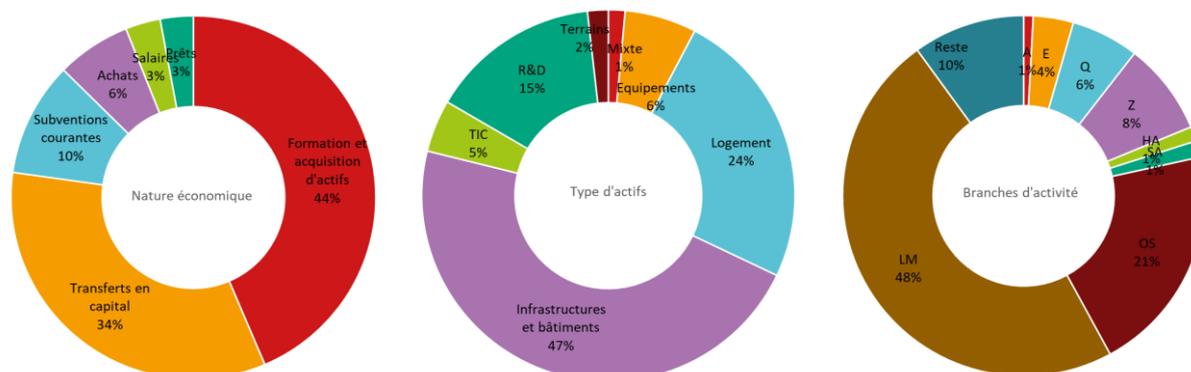
## 2. Le plan de relance wallon

### 2.1. DESCRIPTION DU CHOC

En concepts économiques, le plan de relance wallon est, pour sa plus grande part (78%), composé de dépenses en capital (graphique 2, premier anneau). Les dépenses d'investissements publics devraient ainsi dépasser 3 milliards d'euros sur l'ensemble de la période 2021-2026, tandis que les aides à l'investissement privé approcheraient 2,5 milliards. Proportionnellement, notons que l'accent sur l'investissement est plus prononcé encore (94%) dans le volet du PRW à financer par la dotation européenne du RRF.

Au terme de notre analyse budgétaire, la ventilation que nous opérons de ces dépenses nous permet en outre de supposer que 47% de la valeur de l'acquisition ou de la formation d'actifs fixes est constituée d'infrastructures et de bâtiments (deuxième anneau du graphique 2<sup>16</sup>). Les logements y occupent également une place importante, de près d'un quart (24%), essentiellement via les subventions en capital aux sociétés de logement (1,1 milliard à l'axe IV du plan) et les subventions aux ménages (250 millions aux axes II et IV du PRW). La R&D figure également en bonne place, avec un poids de l'ordre de 15% des actifs correspondant à un total de 830 millions d'euros. Seuls les trois premiers axes thématiques du plan ont un contenu significatif en R&D, le premier axe comptant à lui seul pour près de 600 millions d'euros.

**Graphique 2 : Décomposition de l'impulsion budgétaire du PRW**



Source : Estimations IWEPS sur la base de données du Service Public de Wallonie

Notes : La représentation graphique ne tient pas compte de la TVA non récupérable qui a été ajoutée aux achats et aux investissements en principe financés par la dotation RRF de l'Union européenne. La légende pour les branches d'activité se trouve au début des annexes.

Nous considérons encore que le PRW contient 10% de subventions courantes (740 millions d'euros), dont près d'un quart de subventions salariales (170 millions d'euros). Les achats de biens et services (non durables) ne représenteraient qu'environ 7% du total, en dépit du fait qu'il s'agissait de notre rubrique par défaut. Enfin, notre estimation minimale (cf. supra) en termes de salaires publics s'élève à 3% du budget du plan.

La propriété des futurs actifs et la cible des subventions courantes et en capital prévues dans le plan se distribuent entre les différentes branches de l'économie wallonne. Les hypothèses que nous avons posées à cet égard se synthétisent comme l'indique le troisième anneau du graphique 2<sup>17</sup>.

<sup>16</sup> Dans ce triple graphique, répété à plusieurs reprises dans la publication, le deuxième anneau porte donc sur la partie des dépenses en capital identifiées au premier anneau, sous la forme de transferts en capital aux firmes privées ou aux ménages (en orange) ou de formation brute de capital fixe directe du secteur public (en rouge).

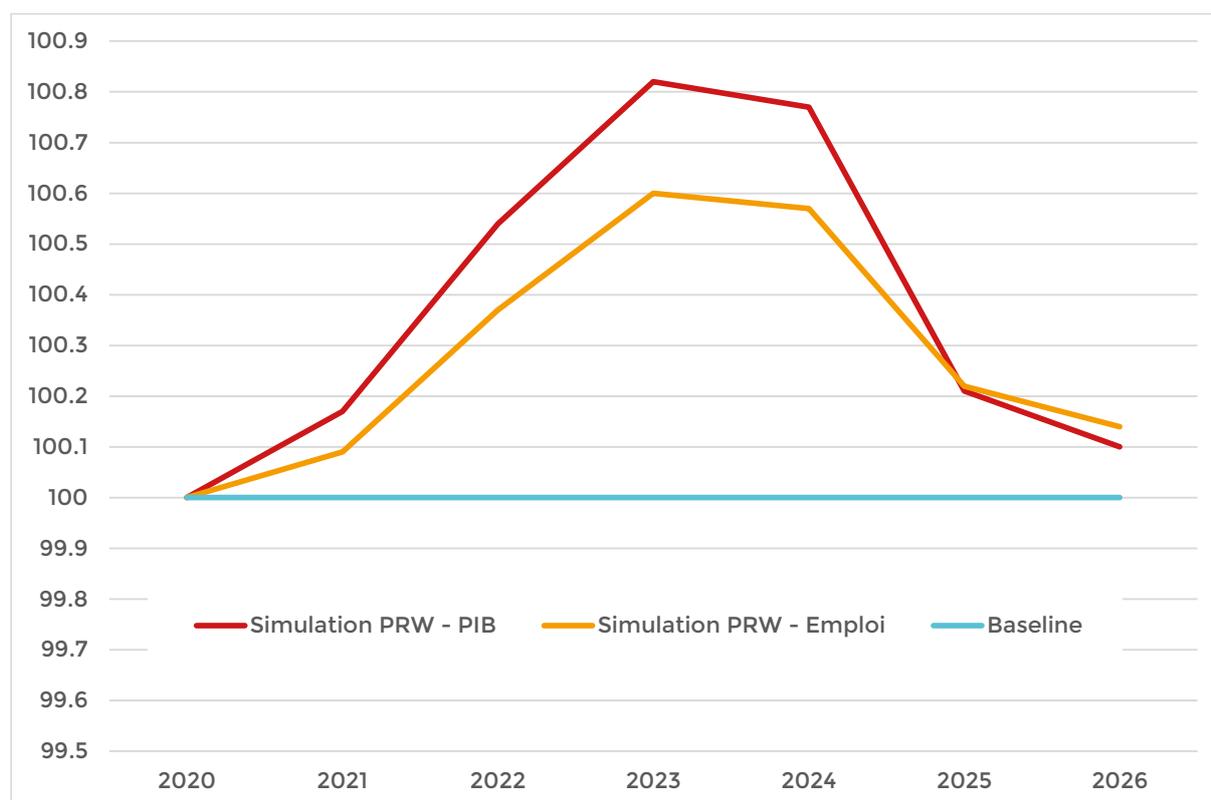
<sup>17</sup> Les branches d'activités sont définies selon la nomenclature NACE, comme dans la comptabilité nationale, et regroupées dans les branches prévues par le modèle HERMREG. Celui-ci en compte 13 (la définition des

Près de la moitié des dépenses du plan (48%, en ce compris les achats de biens et services non durables) est destinée à la branche la plus représentative du secteur public, soit la branche « Administration publique et éducation ». La branche des « autres services marchands », la plus représentée dans l'économie régionale, est aussi la cible principale des dépenses qui sortent du giron public. 21% des moyens budgétaires lui seraient en effet consacrés dans le plan (y compris les subventions en capital aux sociétés de logement social). L'industrie (énergétique et manufacturière) serait directement visée par environ 10% des moyens budgétaires du PRW, tout comme les ménages et institutions sans but lucratif (ISBL). La branche des transports et communications (dont une partie relative au transport public par route) représenterait 8% de ces budgets. Les autres branches que nous avons identifiées (agriculture, santé & action sociale et commerce & Horeca) complètent le tableau, dans de moindres proportions.

## 2.2. EFFETS ATTENDUS À COURT ET MOYEN TERME

Par rapport au scénario de référence, la mise en œuvre du PRW, simulée à l'aide du modèle HERMREG, entrainerait un accroissement du PIB wallon en volume de 0,82 % au plus fort de son effet de relance (2023) et de 0,43 % en moyenne sur la période 2021-2026 (graphique 3 et tableau 3). L'impact du PRW sur le PIB diminue cependant nettement en 2025 et 2026 en raison de la chute des moyens prévus à partir de 2025.

**Graphique 3 : Impact du PRW sur le PIB et l'emploi en Wallonie - Indices par rapport au scénario de référence = 100**



branches est donnée au tableau 20 de l'annexe des dernières *Perspectives économiques régionales* établies avec le modèle, <https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2021/07/reg20210901annexe.xlsx>). Pour ne pas multiplier inutilement les hypothèses, la branche des biens intermédiaires a été considérée comme représentative de l'industrie manufacturière wallonne dans son ensemble et donc récipiendaire de l'ensemble des subventions supposées destinées à l'industrie régionale.

Source : modèle HERMREG, BFP, IBSA, IWEPS et Statistiek Vlaanderen

Sachant que le choc budgétaire *ex ante* équivaut, en moyenne annuelle, à près de 1,06% du PIB wallon, le multiplicateur du PRW est estimé à environ 0,41 (=  $0,43/1,06$ ), soit 41 cents par euro de dépense initiale. Ce multiplicateur largement inférieur à l'unité s'explique classiquement, pour une petite économie largement ouverte au commerce extérieur (interrégional ou international) comme la Wallonie, par les fuites aux importations dans le circuit économique. Ces fuites se manifestent partiellement dans les autres régions du pays, générant des effets de débordement supplémentaires équivalant à 0,17 cents du choc initial en Flandre et à 0,10 cents de ce choc à Bruxelles. Du point de vue de la Belgique, la politique menée par la Wallonie générerait donc un multiplicateur de l'ordre de 0,69 ( $0,41+0,10+0,17$ ).

Sous les hypothèses techniques d'une durée du travail et d'un salaire hors index inchangés par rapport au scénario de référence (cf. supra), la hausse de l'emploi wallon serait, au pic de la relance, de 7 800 unités (+0,60 %) pour un impact annuel moyen de +4 300 unités sur 2021-2026 (ou +0,33 % par an). L'effet sur l'emploi reste plus soutenu en fin de période, celui-ci s'ajustant avec retard à la croissance économique.

L'investissement est la composante de la demande qui progresse le plus fortement sous l'effet direct de la mise en œuvre du plan. Dans une moindre mesure, la consommation publique est directement soutenue par le PRW (achats et salaires publics). En outre, la progression de l'emploi et des revenus qui en découle entraîne aussi une hausse de la demande de consommation. La relance de la demande intérieure accroît les importations wallonnes, tant internationales (+0,52 % en moyenne sur la période) que celles en provenance des deux autres régions belges (+0,73 %). Ces fuites importantes expliquent le multiplicateur budgétaire largement inférieur à 1. La prise en compte d'autres plans menés en parallèle au PRW devrait toutefois tempérer ce résultat (cf. section 4)

**Tableau 3. Effets macroéconomiques du Plan de relance wallon (PRW) - Écarts en % par rapport au scénario de référence (sauf mention contraire)**

	Wallonie						2021-2026			
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Wallonie	Flandre	Bruxelles	Belgique
<b>PIB</b>	<b>0.17</b>	<b>0.54</b>	<b>0.82</b>	<b>0.77</b>	<b>0.21</b>	<b>0.10</b>	<b>0.43</b>	<b>0.07</b>	<b>0.14</b>	<b>0.17</b>
Consommation privée	0.04	0.17	0.29	0.29	0.11	0.04	0.16	0.03	0.06	0.07
Consommation publique	0.06	0.61	0.85	0.91	0.64	0.58	0.61	0.00	0.00	0.19
Investissements	1.82	4.86	7.35	6.65	1.36	0.45	3.75	0.07	0.13	0.94
. Entreprises	1.83	3.94	5.75	4.17	0.71	0.06	2.74	0.10	0.19	0.68
. Administrations publiques	4.96	16.06	24.76	26.78	6.39	2.56	13.58	-0.05	-0.04	3.59
. Logements	0.07	1.12	1.52	1.38	0.13	0.10	0.72	0.04	0.05	0.23
Demande intérieure totale	0.36	1.13	1.73	1.63	0.48	0.26	0.93	0.04	0.07	0.30
Exportations internationales	0.00	0.00	0.01	0.00	-0.01	-0.03	-0.01	0.00	0.01	0.00
Importations internationales	0.17	0.57	0.89	0.90	0.37	0.23	0.52	0.08	0.12	0.16
Exportations régionales	0.05	0.17	0.25	0.21	0.02	-0.04	0.11	0.53	0.30	0.34
Importations régionales	0.31	0.99	1.47	1.30	0.25	0.06	0.73	0.07	0.21	0.34
Déflateur de la consommation privée	0.00	-0.02	-0.01	0.03	0.10	0.16	0.04	0.01	0.01	0.02
Déflateur du PIB	0.03	0.05	0.10	0.18	0.21	0.28	0.14	0.01	0.01	0.04
<b>Emploi intérieur (en milliers)</b>	<b>1.20</b>	<b>4.80</b>	<b>7.77</b>	<b>7.43</b>	<b>2.94</b>	<b>1.84</b>	<b>4.33</b>	<b>1.07</b>	<b>0.47</b>	<b>5.87</b>
Emploi intérieur	0.09	0.37	0.60	0.57	0.22	0.14	0.33	0.04	0.07	0.12
Productivité par tête (entreprises)	0.08	0.17	0.17	0.05	-0.24	-0.22	0.00	0.03	0.05	0.02
Coût salarial horaire nominal (entreprises)	-0.02	-0.18	-0.29	-0.15	0.02	0.06	-0.10	0.02	0.02	-0.01
Coût salarial unitaire (entreprises)	-0.07	-0.25	-0.31	-0.09	0.26	0.28	-0.03	0.00	-0.03	-0.01
Revenu disponible réel des ménages	0.06	0.26	0.36	0.30	0.00	-0.06	0.15	0.05	0.07	0.08
Valeur ajoutée brute en volume, dont :	0.16	0.50	0.74	0.66	0.14	0.06	0.38	0.07	0.15	0.16
. Industries manufacturières	0.07	0.25	0.37	0.30	0.01	-0.09	0.15	0.04	0.13	0.07
. Construction	1.37	3.18	4.75	4.10	0.82	0.16	2.40	0.25	0.86	0.79
. Services marchands	0.13	0.41	0.58	0.48	-0.02	-0.06	0.25	0.06	0.11	0.11
. Services non marchands	0.03	0.27	0.49	0.62	0.54	0.53	0.41	0.07	0.18	0.20
Emploi intérieur, dont :	0.09	0.37	0.60	0.57	0.22	0.14	0.33	0.04	0.07	0.12
. Industries manufacturières	0.01	0.04	0.09	0.10	0.07	0.05	0.06	0.02	0.05	0.03
. Construction	0.82	2.17	3.56	3.59	1.75	0.94	2.14	0.13	0.42	0.75
. Services marchands	0.06	0.26	0.42	0.40	0.16	0.12	0.24	0.04	0.07	0.09
. Services non marchands	0.02	0.34	0.47	0.39	0.02	0.01	0.21	0.00	0.00	0.06
Solde commercial international (% du PIB)	-0.09	-0.31	-0.50	-0.51	-0.22	-0.15	-0.30	-0.08	-0.07	-0.13
Solde commercial interrégional (% du PIB)	-0.13	-0.42	-0.60	-0.48	-0.01	0.08	-0.26	0.11	0.10	0.00
<b>Impulsion budgétaire ex ante *</b>	<b>459</b>	<b>1675</b>	<b>2499</b>	<b>2200</b>	<b>397</b>	<b>165</b>	<b>7395</b>			
. En % du PIB wallon	0.43	1.49	2.14	1.83	0.32	0.13	1.06			
Multiplicateur (Wallonie) et effets de débordement moyens (PIB par euro ex ante)							0.41	0.17	0.10	0.69
SNF ex post - Ensemble des Adm. publiques *	-277	-924	-1265	-1043	2	-52	-3559			
<b>SNF ex post - Région wallonne*</b>	<b>-433</b>	<b>-1471</b>	<b>-2116</b>	<b>-1829</b>	<b>-132</b>	<b>-99</b>	<b>-6080</b>			

Notes : \* Montants en millions d'EUR et somme pour 2021-2026.

Source : modèle HERMREG, BFP, IBSA, IWEPS et Statistiek Vlaanderen

La relance de l'activité génère également de l'inflation (selon les hypothèses retenues dans le modèle, notamment celle de l'encadrement des salaires bruts par une norme, cf. supra). La hausse des prix à la consommation en Wallonie reste somme toute légère en moyenne sur la période (+0,04 %) mais elle atteint +0,16 % en fin de période de simulation, finissant par rogner le revenu réel agrégé des ménages wallons de 0,06 points en 2026. Néanmoins, l'impact positif du PRW sur le revenu réel entre 2022 et 2024 (+0,26 % à +0,36 %) et en moyenne de 2021 à 2026 (+0,15%) suffirait à maintenir la consommation en hausse au-delà de 2024, les ménages wallons ayant tendance à lisser leur consommation dans le temps.

Le PRW bénéficierait surtout au secteur de la construction compte tenu de la forte proportion d'investissements de type infrastructure et logement. La valeur ajoutée et l'emploi de ce secteur seraient en hausse d'un peu plus de 2 % par an en moyenne sur la période 2021-2026. Au plus fort de la relance, le gain s'établirait à 4,7% de la valeur ajoutée (en 2023) et à plus de 3,6% de l'emploi l'année suivante. L'impact moyen du PRW serait de l'ordre de 0,25 % dans les services marchands et plus limité encore dans l'industrie manufacturière (0,06%).

Enfin, en ce qui concerne les finances publiques de la Région wallonne, celles-ci se détérioreraient, *ex post*, d'environ 1 milliard d'euros par an en moyenne sur la période 2021-2026. Le déficit se creuserait particulièrement de 2022 à 2024. Les impulsions budgétaires sur fonds propres sont plus limitées ensuite mais la dégradation du solde de financement se poursuivrait en 2025 et en 2026 principalement en raison de la hausse des charges d'intérêts sur la dette. Sur l'ensemble de la période 2021-2026, le déficit cumulé - représentatif de la variation de l'endettement wallon - atteindrait 6 080 millions d'euros pour un accroissement *ex ante* de dépenses de 7 395 millions financé à concurrence de 1 480 millions d'euros par la dotation européenne. La dégradation des finances publiques wallonnes dépasserait donc le financement propre du PRW. En particulier, les charges d'intérêt progresseraient d'un montant de l'ordre de 230 millions d'euros sur l'ensemble de la période et les dépenses primaires augmenteraient légèrement, conséquence à la fois de la hausse de l'emploi soutenu par des aides wallonnes et de l'inflation. Dans le même temps, l'augmentation des recettes (para)fiscales propres ou en provenance des autres niveaux de pouvoir ne dépasserait pas 100 millions d'euros.

L'impact du PRW sur le solde des autres entités serait en revanche positif, en raison du surcroît d'activité généré sur l'ensemble du territoire belge. Par rapport au choc de dépenses *ex ante* de 7 395 millions, le solde net de financement de « l'Ensemble des administrations publiques » du pays ne se détériorerait que de 3 560 millions d'euros. Les compensations budgétaires partielles (52% du choc de départ, soit 3 840 millions) proviendraient bien entendu de la dotation européenne (1 480 millions, en Région wallonne) mais aussi, principalement, de l'amélioration du solde budgétaire du Pouvoir fédéral (et sécurité sociale) de 2 000 millions et de celui des autres entités fédérées, à concurrence de 460 millions.

La hausse de la demande en biens et services en Wallonie provoquerait une hausse des exportations interrégionales de la Flandre et de Bruxelles de respectivement 0,53 % par an et 0,30 % par an sur la période 2021-2026. La hausse de l'activité en Flandre y entraînerait une hausse moyenne de l'emploi de 0,04 % (soit 1 100 personnes de plus que dans le scénario de référence) ; à Bruxelles, la création nette d'emploi intérieur atteindrait 0,07 % sur la période (ou près de 500 personnes par rapport à la *baseline*). S'ensuivrait une hausse du revenu réel des ménages de respectivement 0,05 % et 0,07 %, qui se traduirait par une hausse - quasiment dans ces mêmes proportions - de la consommation privée. Ce dernier effet contribuerait aussi à un rehaussement de la demande d'importations, notamment en provenance de Wallonie, limitant quelque peu l'amélioration du solde commercial interrégional de chacune des deux autres régions et profitant à la balance commerciale interrégionale wallonne. Compte tenu du poids et de la structure économique de ces deux régions, la hausse de PIB qui y serait observée s'élèverait à 0,07 % en moyenne par an en Flandre et à 0,14 % à Bruxelles.

## 3. Les programmes d'actions prioritaires

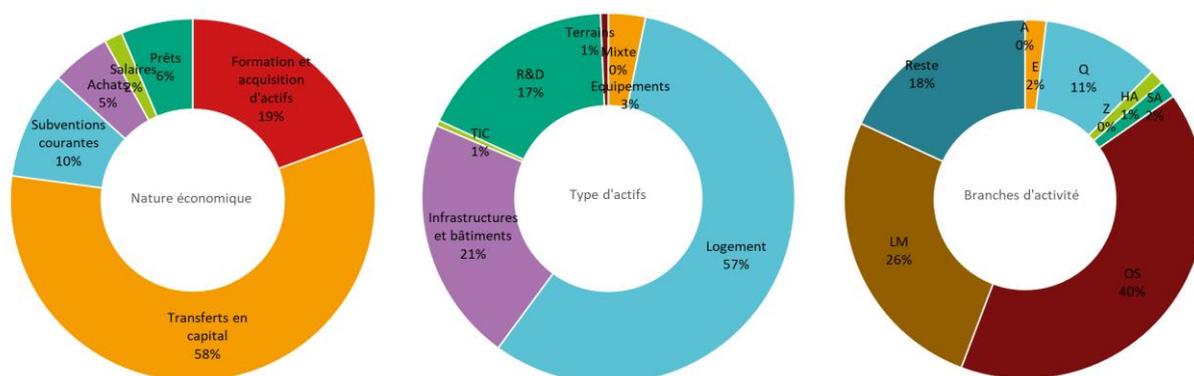
### 3.1. DESCRIPTION DU CHOC

Dans le Plan de relance de la Wallonie, le Gouvernement et les interlocuteurs sociaux et environnementaux ont donné la priorité à certains projets qui représentent un budget de 2,4 milliards d'euros propre à la Wallonie (c'est-à-dire hors dotation européenne RRF en tout cas). Ces moyens se concentrent sur la période 2021 à 2024, ce qui implique que notre choc disparaît pratiquement en 2025 et 2026, de façon plus nette encore que dans la simulation précédente du PRW.

Dans l'ensemble, les quatre programmes qui constituent les « PAP » apparaissent tout aussi clairement que le PRW comme une politique d'investissement : ils ne comportent pas moins de 77% de dépenses en capital. Néanmoins, en comparaison du PRW pris dans son ensemble, leur composition diffère sensiblement, puisqu'il y a deux fois plus de logement parmi les actifs visés (57%). C'est la part des infrastructures et des bâtiments qui s'en retrouve réduite (à 21%), le financement d'une grande partie de ces derniers étant prévu dans les enveloppes RRF. La proportion de R&D est en revanche légèrement supérieure (17%, contre 15% dans le PRW).

Les investissements des PAP reposent davantage sur les transferts en capital au secteur privé et moins sur les investissements publics directs. Le focus plus marqué sur le logement contribue à expliquer cette caractéristique ainsi que la part relativement plus importante de la branche des « autres services marchands » (qui inclut les sociétés de logement social) parmi celles des premiers destinataires des moyens budgétaires. Proportionnellement, en comparaison du PRW d'ensemble encore, on constate une part accrue de l'industrie (11%) mais moindre des branches transports et énergie, ces dernières étant aussi plutôt ciblées par des projets RRF, qui sont considérés à part des PAP que nous avons simulés. La part des ménages et ISBL apparaît non négligeable (près de 20%, bien que la rubrique « reste » soit gonflée par le projet de création d'un fonds d'investissement pour la rénovation énergétique aux contours peu précis).

**Graphique 4 : Décomposition de l'impulsion budgétaire des PAP**



Source : Estimations IWEPS sur la base de données du Service Public de Wallonie

Note : La légende pour les branches d'activité se trouve au début des annexes.

### 3.2. EFFETS ATTENDUS À COURT ET MOYEN TERME

Au tableau 4, figurent les principaux résultats issus de la simulation menée avec le modèle HERMREG. A des fins d'homogénéité avec l'étude des autres ensembles, ceux-ci sont présentés sur la période 2021-2026 et les moyennes sont calculées sur cette période. Cela déforce quelque peu

les résultats attendus en termes absolus<sup>18</sup>, puisqu'il n'y a pratiquement plus de mesures nouvelles en 2025 et 2026. Or, comme on l'a vu pour le PRW, les effets de relance d'un choc aussi direct sur la demande s'amenuisent rapidement lorsque les mesures prennent fin.

Par rapport au scénario de référence, la mise en œuvre des PAP, générerait ainsi un accroissement du PIB wallon en volume de 0,28 % au plus fort de son effet de relance, soit en 2023. Sur les quatre années principales de la mise en œuvre de ces programmes (2021-2024), le PIB augmenterait en moyenne de 0,19% par an, et, sur l'horizon 2021-2026, de 0,12% par an.

Alors que les effets sur la demande intérieure disparaissent en 2025 et 2026, tout en restant favorables pour la consommation publique et privée, la hausse attendue des importations internationales qui en découle encore, ainsi que la hausse des prix qui impacte la compétitivité et les exportations, finissent par détériorer le PIB en fin de période (-0,02%).

**Tableau 4. Effets macroéconomiques des Programmes d'actions prioritaires (PAP) - Écarts en % par rapport au scénario de référence (sauf mention contraire)**

	Wallonie						2021-2026			
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Wallonie	Flandre	Bruxelles	Belgique
<b>PIB</b>	<b>0.08</b>	<b>0.20</b>	<b>0.28</b>	<b>0.21</b>	<b>-0.01</b>	<b>-0.02</b>	<b>0.12</b>	<b>0.02</b>	<b>0.04</b>	<b>0.05</b>
Consommation privée	0.02	0.07	0.11	0.09	0.02	0.00	0.05	0.01	0.02	0.02
Consommation publique	0.02	0.12	0.19	0.21	0.10	0.08	0.12	0.00	0.00	0.04
Investissements	0.89	1.99	2.71	1.98	-0.03	-0.08	1.24	0.02	0.04	0.31
. Entreprises	1.09	2.30	3.11	2.21	-0.10	-0.15	1.41	0.03	0.06	0.33
. Administrations publiques	1.14	3.09	4.21	3.38	-0.02	-0.06	1.96	-0.03	-0.02	0.51
. Logements	0.32	0.71	0.95	0.64	0.03	-0.01	0.44	0.01	0.02	0.13
Demande intérieure totale	0.18	0.43	0.61	0.47	0.03	0.00	0.29	0.01	0.02	0.09
Exportations internationales	0.00	0.00	0.00	0.00	-0.01	-0.02	0.00	0.00	0.00	0.00
Importations internationales	0.08	0.22	0.33	0.29	0.09	0.06	0.18	0.02	0.04	0.05
Exportations régionales	0.03	0.06	0.09	0.06	-0.01	-0.03	0.03	0.16	0.09	0.10
Importations régionales	0.15	0.37	0.51	0.37	-0.03	-0.06	0.22	0.02	0.06	0.10
Déflateur de la consommation privée	0.00	0.00	0.01	0.03	0.06	0.09	0.03	0.01	0.01	0.01
Déflateur du PIB	0.01	0.03	0.06	0.09	0.11	0.15	0.08	0.00	0.00	0.02
<b>Emploi intérieur (en milliers)</b>	<b>0.63</b>	<b>1.76</b>	<b>2.54</b>	<b>2.30</b>	<b>0.83</b>	<b>0.60</b>	<b>1.44</b>	<b>0.31</b>	<b>0.15</b>	<b>1.90</b>
Emploi intérieur	0.05	0.14	0.20	0.18	0.06	0.05	0.11	0.01	0.02	0.04
Productivité par tête (entreprises)	0.04	0.06	0.07	0.00	-0.12	-0.11	-0.01	0.01	0.02	0.00
Coût salarial horaire nominal (entreprises)	-0.01	-0.06	-0.04	-0.03	0.02	0.04	-0.02	0.01	0.01	0.00
Coût salarial unitaire (entreprises)	-0.04	-0.09	-0.07	0.01	0.14	0.15	0.02	0.00	0.00	0.01
Revenu disponible réel des ménages	0.03	0.09	0.13	0.09	-0.02	-0.04	0.05	0.02	0.02	0.02
Valeur ajoutée brute en volume, dont :	0.08	0.19	0.26	0.19	-0.02	-0.03	0.11	0.02	0.04	0.05
. Industries manufacturières	0.04	0.09	0.12	0.08	-0.03	-0.06	0.04	0.01	0.04	0.02
. Construction	0.70	1.47	1.91	1.22	-0.05	-0.08	0.86	0.09	0.30	0.28
. Services marchands	0.06	0.15	0.21	0.15	-0.05	-0.05	0.08	0.02	0.03	0.03
. Services non marchands	0.02	0.07	0.12	0.14	0.08	0.07	0.08	0.02	0.04	0.04
Emploi intérieur, dont :	0.05	0.14	0.20	0.18	0.06	0.05	0.11	0.01	0.02	0.04
. Industries manufacturières	0.00	0.02	0.03	0.03	0.03	0.03	0.02	0.00	0.01	0.01
. Construction	0.42	1.01	1.44	1.20	0.42	0.21	0.78	0.04	0.15	0.27
. Services marchands	0.03	0.10	0.13	0.13	0.05	0.05	0.08	0.01	0.02	0.03
. Services non marchands	0.01	0.05	0.08	0.07	0.00	0.00	0.04	0.00	0.00	0.01
Solde commercial international (% du PIB)	-0.05	-0.12	-0.18	-0.17	-0.06	-0.05	-0.10	-0.02	-0.02	-0.04
Solde commercial interrégional (% du PIB)	-0.07	-0.15	-0.20	-0.12	0.06	0.09	-0.07	0.03	0.03	0.00
<b>Impulsion budgétaire <i>ex ante</i> *</b>	<b>247</b>	<b>619</b>	<b>886</b>	<b>678</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>2436</b>			
. En % du PIB wallon	0.23	0.55	0.76	0.56	0	0	0.35			
Multiplicateur (Wallonie) et effets de débordement moyens (PIB par euro <i>ex ante</i> )							0.35	0.15	0.09	0.59
SNF <i>ex post</i> - Ensemble des Adm. publiques *	-174	-430	-618	-485	-43	-49	-1799			
<b>SNF <i>ex post</i> - Région wallonne*</b>	<b>-246</b>	<b>-618</b>	<b>-889</b>	<b>-694</b>	<b>-33</b>	<b>-32</b>	<b>-2512</b>			

Notes : \* Montants en millions d'EUR et somme pour 2021-2026.

Source : modèle HERMREG, BFP, IBSA, IWEPS et Statistiek Vlaanderen

<sup>18</sup> Les multiplicateurs moyens sont quant à eux rapportés au choc initial. Ils ne sont pas affectés par cette plus grande dilution de l'impact estimé.

Le multiplicateur à court et moyen terme des politiques sélectionnées prioritairement en Wallonie équivaldrait à 35 cents par euro de choc initial dans la région, soit un effet de relance moins marqué que celui de l'ensemble des mesures définies dans le PRW. Les effets de débordement sur l'activité des deux autres régions, par la stimulation de leurs exportations (de 0,16% en Flandre et 0,9% à Bruxelles) atteindraient 15 cents et 9 cents supplémentaires, respectivement en Flandre et à Bruxelles. Sur le territoire belge, on s'attend à un impact de 59 cents de valeur ajoutée supplémentaire par euro de dépense des PAP.

Au plus fort de la relance (dès 2023), la hausse de l'emploi wallon pourrait atteindre 2 500 personnes du fait de la mise en oeuvre des PAP. Sachant que les effets positifs sur l'emploi perdurent au-delà de 2024, l'impact annuel moyen équivaldrait à 1 440 (ou +0,11 %). C'est dans la branche de la construction que la moitié de ces créations d'emplois seraient attendues (740 personnes en moyenne, avec un pic jusqu'à 1 200 personnes en 2023).

En termes de finances publiques, en l'absence d'intervention européenne pour cette sélection du plan, la situation budgétaire de la Région wallonne se détériorerait, à l'horizon de 2026 pratiquement à hauteur du choc imprimé *ex ante* dans les dépenses wallonnes (2 440 millions) au titre des PAP, et même légèrement davantage, soit 2 510 millions, en raison de la légère hausse des charges d'intérêt. Dans l'ensemble de la Belgique, le coût budgétaire des PAP reviendrait à 1 800 millions d'euros. En effet, en dehors de la Région wallonne, les administrations publiques peuvent escompter des économies budgétaires de l'ordre de 640 millions d'euros, dont près de 560 au bénéfice du Pouvoir fédéral et de la sécurité sociale.

## 4. Le PRW et le PNRR

### 4.1. UN CHOC COMPLÉMENTAIRE DANS LES AUTRES RÉGIONS

La mise en œuvre du Plan de relance wallon s'effectue en réalité en même temps que d'autres plans de relance. Inclure au minimum les mesures décidées en Belgique dans le cadre du Plan de relance et de résilience (PNRR) permet de donner davantage de réalisme à l'exercice d'évaluation et d'illustrer l'ampleur des effets de débordement croisés.

Le PNRR et le PRW se chevauchent, le premier incluant 1 612 millions de projets du second pour lesquels une dotation de l'Union européenne est prévue (cf. graphique 1). Pour cette partie commune, nous conservons nos hypothèses de ventilation établies le plus souvent par projet (cf. section 1.3). Pour le reste du PNRR, les hypothèses de la simulation reposent sur celles posées par le BFP en 2021.

En plus de cette décomposition établie pour les différents niveaux de pouvoir qui avaient déposé des propositions de mesures s'inscrivant dans des enveloppes négociées, il était aussi nécessaire - pour pouvoir procéder à des simulations conjointes dans les trois régions identifiées dans le modèle HERMREG - de ventiler les chocs du PNRR par région d'origine du choc. Ces hypothèses de départ ont été posées en fonction de la nature de l'agrégat et des habitudes répartitions territoriales observées dans le modèle pour chaque catégorie économique (et non pas d'une analyse de localisation par projet). Compte tenu des clés de répartition décidées par le(s) Gouvernement(s) et de ces observations, les 6 430 millions du PNRR se répartiraient à 16% à Bruxelles, 45% en Flandre, et 39% en Wallonie. Proportionnellement à la taille de l'économie (le PIB wallon atteint 23% du PIB belge), le PNRR dans son ensemble (pas seulement la partie « Région wallonne ») constitue donc un choc relativement plus important en Wallonie que dans les autres régions.

L'ajout du PRW (sous financement propre) dans la simulation amplifie encore le choc qui touche spécifiquement la Wallonie. Ainsi, deux tiers environ du choc total simulé de 12 213 millions se produit initialement en Wallonie.

La partie strictement wallonne du PRW inclut diverses mesures structurelles et est moins intensive (72%) en investissements que le PNRR entier ou que la partie « Région wallonne » du PNRR. L'ensemble PNRR et PRW comporte néanmoins encore 80% de dépenses d'investissement, comme l'indique la ventilation comparée reprise au tableau 5.

**Tableau 5. Décomposition des dépenses du PRW et du PNRR par catégorie économique**

	PRW financement wallon	PNRR	dont partie wallonne du PNRR	PNRR et PRW financement wallon
Investissements publics	40%	54%	56%	<b>47%</b>
Transferts en capital	32%	34%	36%	<b>33%</b>
Subventions courantes	12%	2%	3%	<b>7%</b>
Achats	8%	6%	3%	<b>7%</b>
Salaires	4%	2%	1%	<b>3%</b>
Reste	5%	2%	2%	<b>3%</b>
p.m. Montant total*	5783	6430	1612	12213

Notes : \* TVA non récupérable incluse.

Source : Estimations BFP et IWEPS.

## 4.2. EFFETS ATTENDUS À COURT ET MOYEN TERME

Le résultat de la simulation combinée est présenté au tableau 6. Au plus fort de l'effet relance lié à la combinaison de ces deux plans, le PIB pourrait croître en Wallonie de 0,93% (en 2023). En l'absence de nouvelles mesures sur fonds propres en 2025 et 2026 en Wallonie, l'impact des deux plans s'affaiblirait en fin de période tout en restant positif, de sorte qu'en moyenne sur la période 2021-2026, le PIB serait en hausse de 0,54%. Les mesures du PNRR (tout niveau confondu) localisées dans les autres régions ainsi que les mesures PNRR fédérales ou communautaires qui s'appliquent en Wallonie génèreraient donc un supplément de PIB de l'ordre de 0,10 points par rapport au seul PRW (cf. section 2).

**Tableau 6. Effet macroéconomique conjoint du PRW et du (reste du) PNRR - Écarts en % par rapport au scénario de référence (sauf mention contraire)**

	Wallonie						2021-2026			
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Wallonie	Flandre	Bruxelles	Belgique
<b>PIB</b>	<b>0.28</b>	<b>0.70</b>	<b>0.93</b>	<b>0.87</b>	<b>0.29</b>	<b>0.17</b>	<b>0.54</b>	<b>0.17</b>	<b>0.25</b>	<b>0.27</b>
Consommation privée	0.07	0.22	0.32	0.32	0.13	0.05	0.19	0.06	0.10	0.10
Consommation publique	0.10	0.70	0.92	1.00	0.74	0.68	0.69	0.16	0.24	0.34
Investissements	2.24	5.72	7.93	7.26	1.85	0.98	4.33	0.70	1.15	1.62
. Entreprises	2.05	4.55	6.10	4.55	1.01	0.30	3.09	0.51	0.56	1.07
. Administrations publiques	6.80	19.56	27.22	29.28	8.58	5.46	16.15	2.95	3.33	6.56
. Logements	0.13	1.22	1.61	1.45	0.18	0.13	0.79	0.36	0.43	0.48
Demande intérieure totale	0.46	1.33	1.87	1.78	0.61	0.39	1.08	0.25	0.44	0.51
Exportations internationales	0.00	0.00	0.01	0.00	-0.02	-0.03	-0.01	-0.01	0.01	0.00
Importations internationales	0.26	0.73	1.01	1.01	0.46	0.31	0.63	0.20	0.26	0.28
Exportations régionales	0.34	0.53	0.47	0.39	0.12	0.01	0.31	0.74	0.44	0.52
Importations régionales	0.45	1.23	1.62	1.44	0.35	0.16	0.88	0.22	0.49	0.52
Déflateur de la consommation privée	0.00	-0.01	-0.01	0.05	0.12	0.19	0.06	0.03	0.03	0.04
Déflateur du PIB	0.03	0.06	0.11	0.19	0.24	0.31	0.16	0.04	0.04	0.07
<b>Emploi intérieur (en milliers)</b>	<b>1.86</b>	<b>5.93</b>	<b>8.54</b>	<b>8.17</b>	<b>3.56</b>	<b>2.39</b>	<b>5.08</b>	<b>2.55</b>	<b>0.83</b>	<b>8.46</b>
Emploi intérieur	0.15	0.46	0.66	0.62	0.27	0.18	0.39	0.09	0.12	0.17
Productivité par tête (entreprises)	0.14	0.24	0.19	0.07	-0.24	-0.23	0.03	0.06	0.08	0.05
Coût salarial horaire nominal (entreprises)	-0.03	-0.19	-0.29	-0.14	0.04	0.09	-0.09	0.04	0.03	0.00
Coût salarial unitaire (entreprises)	-0.12	-0.31	-0.32	-0.09	0.28	0.31	-0.04	-0.02	-0.04	-0.03
Revenu disponible réel des ménages	0.10	0.32	0.40	0.33	0.02	-0.04	0.19	0.09	0.11	0.12
Valeur ajoutée brute en volume, dont :	0.27	0.66	0.84	0.75	0.21	0.12	0.48	0.17	0.25	0.25
. Industries manufacturières	0.18	0.40	0.44	0.35	0.02	-0.10	0.21	0.07	0.21	0.11
. Construction	1.76	3.74	5.20	4.60	1.24	0.63	2.86	0.66	1.51	1.23
. Services marchands	0.22	0.55	0.66	0.54	0.02	-0.04	0.33	0.13	0.19	0.18
. Services non marchands	0.10	0.40	0.60	0.75	0.68	0.67	0.53	0.24	0.34	0.35
Emploi intérieur, dont :	0.15	0.46	0.66	0.62	0.27	0.18	0.39	0.09	0.12	0.17
. Industries manufacturières	0.02	0.07	0.11	0.11	0.08	0.05	0.07	0.04	0.09	0.05
. Construction	1.05	2.57	3.94	4.02	2.14	1.36	2.52	0.34	0.72	1.02
. Services marchands	0.10	0.33	0.48	0.44	0.19	0.14	0.28	0.09	0.12	0.14
. Services non marchands	0.06	0.41	0.47	0.39	0.02	0.01	0.23	0.04	0.03	0.09
Solde commercial international (% du PIB)	-0.14	-0.40	-0.56	-0.57	-0.28	-0.20	-0.36	-0.19	-0.16	-0.23
Solde commercial interrégional (% du PIB)	-0.08	-0.38	-0.58	-0.48	-0.02	0.06	-0.25	0.12	0.03	0.00
<b>Impulsion budgétaire ex ante *</b>	<b>1499</b>	<b>3092</b>	<b>3366</b>	<b>2929</b>	<b>899</b>	<b>429</b>	<b>12214</b>			
. En % du PIB wallon	1.39	2.74	2.89	2.43	0.73	0.34	1.75			
Multiplicateur (Wallonie) et effets de débordement moyens (PIB par euro <i>ex ante</i> )							0.31	0.25	0.11	0.67
SNF <i>ex post</i> - Ensemble des Adm. publiques *	-51	-598	-1080	-891	95	-16	-2541			
<b>SNF <i>ex post</i> - Région wallonne*</b>	<b>-426</b>	<b>-1460</b>	<b>-2107</b>	<b>-1821</b>	<b>-125</b>	<b>-94</b>	<b>-6033</b>			

Notes : \* Montants en millions d'EUR et somme pour 2021-2026.

Source : modèle HERMREG, BFP, IBSA, IWEPS et Statistiek Vlaanderen

Les effets de débordement entre régions se matérialiseraient par des flux d'exportations et d'importations interrégionales nettement à la hausse, et ce, dans les trois régions du pays. En Wallonie, l'effet conjoint des deux plans conduirait à une hausse de 0,31% des exportations vers les autres régions tandis que la forte demande générée en Wallonie (1,08% en moyenne entre 2021 et 2026) pousserai davantage encore à la hausse les importations interrégionales wallonnes (0,88% par

an en moyenne). On s'attend dès lors à une détérioration du solde commercial interrégional (-0,25% de PIB). Celle-ci s'ajouterait à celle du solde international (-0,36% du PIB).

En Flandre en revanche, la demande d'exportations émanant de la Wallonie stimule les exportations interrégionales dont la croissance (0,74%) dépasserait sensiblement celle des importations interrégionales (0,22%), malgré les mesures qui y stimulent aussi la demande intérieure. Par contre, comme en Wallonie, les fuites à l'importation internationale conduiraient à une dégradation du solde commercial international flamand (rappelons que les mesures prises dans les autres pays ne sont pas intégrées aux simulations.)

La croissance de l'emploi serait, elle aussi, supérieure à celle identifiée avec le seul PRW. La hausse se chiffrerait à plus de 5 000 emplois par an en Wallonie, avec un pic en 2023 à quelque 8 500 personnes. Environ 40% de ces emplois supplémentaires seraient créés dans le secteur de la construction (avec une hausse de plus de 4% des effectifs prévue en 2024, soit 3 500 personnes). L'augmentation de l'activité dans l'ensemble du pays conduirait en outre à une création nette d'emplois annuelle en Belgique de près de 8 500 unités de 2021 à 2026

L'inclusion de l'ensemble du PNRR à la simulation d'impact change relativement peu le constat posé pour le solde budgétaire wallon. Ce dernier se détériorerait toujours d'un peu plus de 6 milliards de façon cumulée de 2021 à 2026, creusant d'autant l'endettement wallon. Les recettes supplémentaires dégagées par la Région resteraient en effet modestes. Le surcroît d'activité lié à la mise en œuvre conjointe des plans devrait en effet essentiellement soutenir les finances publiques fédérales (et de la sécurité sociale). Dans les trois régions du pays, c'est donc essentiellement la prise en charge des mesures PNRR par une dotation européenne qui permet de soulager en partie les déficits publics des entités fédérées.

## 5. Vue d'ensemble des axes thématiques

### 5.1. SPÉCIFICITÉS MACROÉCONOMIQUES DES AXES ET PROGRAMMES

Chacun des six axes du PRW et chacun des 4 programmes dits « prioritaires » ont fait l'objet de simulations spécifiques à l'aide du modèle HERMREG. Les résultats complets de ces simulations figurent en annexe. Dans les grandes lignes, les impacts obtenus sont avant tout guidés par les ampleurs budgétaires. Dans cette section, nous nous bornons dès lors à identifier quelques particularités en lien avec la composition économique de chacun de ces chocs thématiques et mettons en évidence les principaux résultats que leur sont associés.

Les simulations révèlent d'abord des différences non négligeables de résultats entre les six axes du PRW.

L'axe I du PRW vise la « jeunesse et les talents » wallons. Il prévoit 69%<sup>19</sup> de dépenses en capital, dont près des deux tiers concernent de la R&D. L'accent sur la collaboration industrielle y est visible : selon notre analyse simplificatrice, les branches de l'industrie et du transport représentant 28% des branches auxquelles s'adressent directement les moyens envisagés. Les actifs fixes que cet axe entend développer se composent aussi d'une part non négligeable d'équipements (16%), pour la formation, notamment. En termes de résultats, l'impact de cet axe apparaît logiquement moins centré sur la construction, comparativement à l'ensemble du plan. Avec un effet moyen de 0,08% du PIB, il dégagerait un multiplicateur de l'ordre de 0,41, (ou 41% du choc initial, comme le PRW), mais son impact à court-moyen terme en nombre d'emplois se révélerait plus limité (0,04%).

L'axe II du PRW concernant l'environnement est le plus important sur le plan budgétaire, il devrait permettre une augmentation du PIB wallon de 0,15% en moyenne par an de 2021 à 2026. Il inclut une forte proportion d'investissements (84% des dépenses), en particulier dans les infrastructures et les bâtiments et s'adresse particulièrement aux branches de l'énergie et des transports (28% ensemble). Il ne s'adresse cependant pas seulement aux entreprises, mais aussi aux ménages et ISBL avec la réforme et le renforcement de diverses primes à la rénovation. La mise en œuvre de cet axe générerait le plus grand surcroît d'importations, en particulier vis-à-vis des autres régions, relativement moins à l'international. Ses effets de débordement sur les autres régions en seraient donc aussi les plus élevés : 0,02% de PIB en Flandre et 0,05% de PIB à Bruxelles. Son multiplicateur budgétaire en Wallonie (0,45) serait légèrement plus élevé que celui de l'ensemble du plan, notamment dans le secteur de la construction où l'emploi régional pourrait croître en moyenne de 0,87% par an du fait de sa mise en œuvre.

L'axe III du plan a pour objectif d'amplifier le développement économique. Selon nos hypothèses, il recourrait davantage que les autres axes à l'achat de biens et services non durables (18% des dépenses, via des appels à projets, le développement de plates-formes, etc.) même s'il reste largement un plan d'investissements puisque les dépenses en capital atteignent 71% du total des dépenses. C'est l'axe du PRW qui présente les proportions les plus équilibrées de nouveaux actifs fixes : 45 % en infrastructures et bâtiments, 15% d'équipements, 14% de R&D, 13% de TIC, ... Ces derniers seraient détenus aux deux tiers par la branche des administrations publiques. S'agissant des effets de relance attendus par sa mise en œuvre, l'augmentation du PIB wallon atteindrait 0,06%, ce qui correspond à un multiplicateur budgétaire proche de la moyenne du plan (0,40 euro par euro de dépense). Proportionnellement, c'est un des axes qui, selon l'origine observée des livraisons à ce

<sup>19</sup> Sur la base des données budgétaires annoncées, en dehors de la TVA non récupérable que nous avons ajoutée sur les projets soutenus par la dotation RRF.

type de demande agrégée, générerait le plus d'importations, internationales d'une part, mais surtout interrégionales. Ses effets déborderaient donc naturellement sur l'économie bruxelloise et flamande. Par ailleurs, en comparaison des autres axes, son impact en termes d'emplois serait plutôt limité. (+0,03% par rapport à la *baseline*).

L'axe IV du plan, qui veut favoriser l'inclusion sociale, est sur le plan macro-budgétaire, essentiellement tourné vers la création/rénovation de logements (85% des actifs fixes concernés). Il s'agit en particulier de logements publics détenus par des sociétés de logement en dehors du périmètre des administrations publiques. Les mesures simulées se traduisent donc largement par des transferts en capital à ces sociétés, tout en ayant le même type d'effet que l'investissement résidentiel des ménages. L'autre particularité de cet axe est d'inclure 16% de subventions courantes, dont les aides à l'emploi que nous avons spécifiquement identifiées dans le PRW. Sans surprise, l'impact attendu de cet ensemble de mesures affectera sensiblement le secteur de la construction, dont l'emploi croîtrait de 0,68% en moyenne à l'horizon de 2026. C'est aussi celui qui devrait impacter le plus l'emploi régional total (0,12% ou 1500 personnes). Il devrait en outre augmenter le PIB régional de l'ordre de 0,08% par an en moyenne. Néanmoins, ce mix de politiques, qui touche vraisemblablement des branches à la productivité moyenne moins élevée, affiche un multiplicateur budgétaire limité (0,31 euro par euro de dépenses en Wallonie et 0,53 dans l'ensemble du pays).

L'axe V, portant sur la gouvernance innovante et participative, a une portée macroéconomique limitée. Les dépenses prévues relèvent principalement de deux catégories : des investissements dans les TIC au sein de l'administration publique et des rémunérations publiques. Malgré une impulsion budgétaire modeste, cette composition est associée à un effet local proportionnellement important, qui conduirait à un multiplicateur budgétaire élevé, estimé à 0,58 (ou 58 cents par euro de dépense initiale).

Enfin, l'axe VI du plan, destiné à la reconstruction des zones endommagées par les inondations de 2021 est quasiment exclusivement composé d'infrastructures publiques. Comme ceux des axes II et IV, les travaux réalisés dans le cadre de cet axe bénéficieraient largement au secteur de la construction, dont l'emploi croîtrait de 0,31% en moyenne sur la période par rapport au scénario de référence. Toutefois, à l'instar de l'axe II, la nature (non résidentielle) des actifs à reconstruire est susceptible de générer à la fois davantage de valeur ajoutée, mais aussi plus d'importations interrégionales, singulièrement en provenance de la Flandre. L'impact sur l'activité économique wallonne s'élèverait dès lors à 0,05% du PIB, ce qui correspond à 56 cents par euro de dépense initiale, tout en générant 21 cents supplémentaires de valeur ajoutée en Flandre et 13 autres à Bruxelles (soit un multiplicateur total de 0,89 en Belgique)<sup>20</sup>.

En ce qui concerne la sélection d'actions prioritaires, on observe des résultats globalement plus faibles en matière de relance. Ces derniers sont en fait assez proches entre les programmes 1, 3 et 4, tandis que le deuxième programme présente des effets multiplicateurs plus élevés. En raison de sa taille, c'est néanmoins le troisième de ces programmes qui devrait être en mesure de générer une dynamique de relance plus prononcée.

Le premier programme d'actions prioritaires entend lutter contre la précarité essentiellement au travers de budgets consacrés aux logements. Ces derniers représentent les trois quarts des actifs fixes de ce programme qui est lui aussi clairement tourné vers l'investissement (79% de dépenses). Sa nature économique est donc assez proche du 4<sup>ème</sup> axe du PRW, même s'il comporte également

---

<sup>20</sup> Il convient de rappeler qu'une bonne partie de l'investissement prévu dans cet axe consiste à réparer un capital endommagé. L'effet de cet abaissement initial du stock n'est pas inclus dans la variante simulée : ni sur la valeur ajoutée à moyen terme, ni *a fortiori* sur la productivité totale des facteurs à moyen et long terme. Seul est envisagé le regain d'activité généré par les investissements de remplacement.

des actions de rénovation énergétique du bâti au sens plus large, dans les pôles urbains de taille moyenne notamment. La branche de la construction figure néanmoins à nouveau en première ligne des branches de livraison à cette demande supplémentaire : on y observerait une hausse de l'emploi et de la valeur ajoutée d'environ 0,7%. Dans l'ensemble de l'économie wallonne, l'impact du programme resterait toutefois plutôt modeste : le PIB progresserait de 0,02% de PIB, ce qui, en pourcentage du choc initial, correspond à un multiplicateur de 0,34.

Composé à 92% d'investissements, le deuxième programme d'actions prioritaires fait la part belle à la R&D (77% des actifs) et s'adresse le plus directement à l'industrie wallonne (55% des branches-cibles), dont le développement constitue l'objectif premier. Ces caractéristiques permettraient à cette sélection de projets de générer potentiellement une croissance du PIB wallon de 0,03%, ou encore un multiplicateur de 0,43 (proche de la moyenne du Plan de relance). Ce programme stimulerait en outre les flux commerciaux interrégionaux, en particulier les importations en provenance de la Flandre. Son impact sur l'emploi devrait rester contenu (0,01%).

Le troisième programme a trait à la transition énergétique. Il prévoit à cette fin des investissements effectifs à hauteur de 83% de son budget, à nouveau essentiellement dans le logement mais aussi dans le bâti de façon plus générale. A ces actifs, s'ajouteraient 12% destinés à alimenter un fonds d'investissements pour des prêts à la rénovation. Le recours à ces derniers est cependant incertain et leur impact macroéconomique n'a dès lors pas pu être établi. Une autre part de prêts aux ménages pourrait contribuer à l'achat de logement, ce qui ne constitue pas de nouveau capital fixe. Il n'en demeure pas moins que ce programme prioritaire, le plus important des quatre, devrait stimuler l'activité et l'emploi dans la construction (0,56%). Il subirait relativement peu de fuites à l'importation internationale mais davantage en provenance des autres régions. Son multiplicateur se révèle limité (0,34) mais, en termes absolus, il devrait générer une hausse du PIB wallon de 0,06% en moyenne sur l'ensemble de la période 2021-2026. Son apport en termes d'emploi se révélerait par ailleurs du même ordre.

Enfin, le quatrième programme prioritaire, sur la formation, apparaît comme le moins intense en investissements (dont essentiellement de l'équipement et des TIC). La proportion de transferts courants, aux ménages en particulier, y est plus élevée qu'en moyenne dans le PRW (et dans les PAP). Comparativement, il en ressort que les dépenses de consommation des ménages seraient davantage stimulées. Néanmoins, le multiplicateur budgétaire associé à cet axe est un des plus bas que nous ayons identifiés (0,31), un faible apport en termes de relance conjugué avec des effets limités en termes d'emploi (0,01%). Rappelons que le budget associé à ce choc est néanmoins modeste, lui aussi.

## 5.2. COMPARAISON DES RÉSULTATS DES DIFFÉRENTS MIX DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE DU PRW

Les deux tableaux suivants remettent en perspective les résultats des différents exercices de simulation qui ont été menés, pour les enveloppes globales d'une part (PRW, avec ou sans PNRR, et PAP) et pour les différents grands axes thématiques, d'autre part. Ce comparatif peut s'effectuer en termes absolus d'abord, (tableau 7) mais aussi en termes relatifs (tableau 8), c'est-à-dire rapportés au choc initial. Ces tableaux font écho au premier schéma (cf. lignes grisées du graphique 1) et synthétisent les interprétations données ci-avant.

**Tableau 7. Synthèse de l'effet macroéconomique du PRW et de ses axes thématiques, des PAP, et de la mise en œuvre conjointe du PNRR**

	Impulsion budgétaire initiale	Effet moyen sur le PIB 2021-2026		Effet sur l'emploi en Wallonie		Impact budgétaire ex post à l'horizon 2026	
		en Wallonie	en Belgique	Moyenne 21-26	Pic	Toutes les adm. pub.	RW
<b>PRW</b>	<b>7395</b>	<b>0.44</b>	<b>0.16</b>	<b>4330</b>	<b>7768</b>	<b>-3559</b>	<b>-6080</b>
1. Jeunesse	1317	0.08	0.03	529	1044	-542	-988
2. Environnement	2387	0.15	0.06	1301	2355	-1025	-1831
3. Economie	1075	0.06	0.02	454	860	-495	-850
4. Inclusion sociale	1824	0.08	0.03	1517	2737	-1066	-1648
5. Gouvernance	128	0.01	0.00	134	294	-21	-80
6. Reconstruction	664	0.05	0.02	410	686	-413	-683
<b>PAP</b>	<b>2436</b>	<b>0.12</b>	<b>0.05</b>	<b>1444</b>	<b>2544</b>	<b>-1799</b>	<b>-2512</b>
1. Précarité	383	0.02	0.01	236	493	-275	-396
2. Industrie	463	0.03	0.01	195	424	-331	-477
3. Energie	1313	0.07	0.03	833	1474	-1011	-1356
4. Formation	277	0.01	0.01	183	333	-187	-286
	0						
<b>PRW +PNRR</b>	<b>12213</b>	<b>0.54</b>	<b>0.27</b>	<b>5076</b>	<b>8544</b>	<b>-2541</b>	<b>-6033</b>

Notes : Impulsions et soldes budgétaires en millions d'euros (cumulés sur l'ensemble de la période), emploi intérieur en nombre de personnes et effets sur le PIB en % d'écart par rapport au scénario de référence.

Source : modèle HERMREG, BFP, IBSA, IWEPS et Statistiek Vlaanderen

L'ampleur des chocs initiaux détermine en premier lieu l'ampleur des résultats obtenus. Par ailleurs, bien que les interactions entre différents ensembles de mesures soient intégrées au modèle et que ce dernier ne soit pas linéaire, les résultats globaux sont généralement proches de la somme de leurs composantes. Cela permet pratiquement de mesurer la contribution des différents ensembles aux effets globaux du PRW.

On observe ainsi que les effets les plus importants en termes de valeur ajoutée (0,15%) sont issus de l'axe II du PRW (environnement), tandis que l'axe IV (inclusion sociale) apporterait la plus forte contribution à l'emploi (1 500 personnes en moyenne sur la période).

L'ensemble des quatre programmes prioritaires dispose d'un budget similaire à l'axe II du PRW, mais sans intervention RRF et avec une action qui se déroule exclusivement sur la période 2021-2024. Il provoquerait un impact légèrement moindre, de 0,12%, sur le PIB, mais il afficherait un impact légèrement plus prononcé sur l'emploi : soit environ 1 400 emplois par an ; avec un pic de 2 500 emplois supplémentaires en 2023. C'est dans le volet relatif à la transition énergétique des PAP que l'on retrouve les effets les plus importants (+0,07% du PIB et 800 créations nettes d'emplois en moyenne au cours des années 2021 à 2026, par rapport à la situation de référence).

On peut également déduire de la comparaison qu'à côté des 1 400 emplois de la sélection prioritaire de projets « PAP », le reste du PRW entraînerait quelque 2 900 emplois supplémentaires entre 2021 et 2026, soit un total pour le PRW de 4300 emplois. Le reste du PRW contribuerait également à augmenter le PIB de 0,31 points en plus des 0,12% qu'apporteraient les PAP.

Comme mentionné précédemment, la prise en compte du PNRR dans son entièreté et dans l'ensemble du pays générerait en outre 0,10 points de PIB supplémentaires et quelque 700 emplois en plus par an.

Enfin, la détérioration des finances publiques wallonnes est aussi largement liée aux impulsions initiales. Elle est toutefois en partie limitée par les dotations européennes pour le PRW, mais pas pour les PAP. Les autres compensations apparaissent à l'échelle belge mais non à celle de la Wallonie.

**Tableau 8. Synthèse des effets multiplicateurs et des taux de retour budgétaire du PRW et de ses axes thématiques, des PAP, et de la mise en œuvre conjointe du PNRR**

	Multiplicateur budgétaire (PIB/dépenses y.c RRF)		Taux de retour budgétaire (en l'absence de financement européen) (en%) en Belgique
	en Wallonie	en Belgique	
<b>PRW</b>	<b>0.41</b>	<b>0.69</b>	<b>32</b>
<b>1. Jeunesse</b>	<b>0.41</b>	<b>0.70</b>	<b>32</b>
<b>2. Environnement</b>	<b>0.45</b>	<b>0.74</b>	<b>32</b>
<b>3. Economie</b>	<b>0.40</b>	<b>0.68</b>	<b>31</b>
<b>4. Inclusion sociale</b>	<b>0.31</b>	<b>0.53</b>	<b>29</b>
<b>5. Gouvernance</b>	<b>0.58</b>	<b>0.96</b>	<b>46</b>
<b>6. Reconstruction</b>	<b>0.56</b>	<b>0.89</b>	<b>38</b>
<b>PAP</b>	<b>0.35</b>	<b>0.59</b>	<b>26</b>
<b>1. Précarité</b>	<b>0.34</b>	<b>0.59</b>	<b>28</b>
<b>2. Industrie</b>	<b>0.43</b>	<b>0.72</b>	<b>28</b>
<b>3. Energie</b>	<b>0.34</b>	<b>0.56</b>	<b>23</b>
<b>4. Formation</b>	<b>0.31</b>	<b>0.55</b>	<b>33</b>
<b>PRW +PNRR</b>	<b>0.31</b>	<b>0.67</b>	<b>31</b>

Notes : usuellement, les effets multiplicateurs (en termes de PIB) sont présentés en référence à un choc de 1 (million d') euro(s). La différence entre Belgique et Wallonie constitue les effets de débordements attendus entre régions. Le taux de retour budgétaire mesure, en pourcentage du choc initial, la différence entre la dégradation initiale du solde budgétaire liée aux nouvelles dépenses à celle observée *ex post*, une fois les effets macroéconomiques et les éventuelles économies budgétaires mesurées. Il n'est présenté ici que pour l'ensemble du pays et sans l'effet de la dotation européenne pour assurer une comparabilité correcte, exempte des particularités institutionnelles ou de financement.

Source : modèle HERMREG, BFP, IBSA, IWEPS et Statistiek Vlaanderen

Pour mieux comparer les mix entre eux, il est néanmoins utile, comme le propose le tableau 8, d'en rapporter les effets au choc initial, de sorte à mettre en évidence les multiplicateurs budgétaires.

Avec leur accent plus prononcé sur le logement, l'axe III du PRW et les programmes prioritaires 1 et 3 semblent ainsi développer des effets moindres sur la valeur ajoutée. Le 4<sup>ème</sup> programme prioritaire, qui contient nettement moins de dépenses en capital fixe que les autres révèle également un impact relatif moindre.

Remarquons que le multiplicateur combiné « PRW + PNRR » apparaît forcément faible du point de vue de la Wallonie puisqu'un tiers environ du choc de 12 milliards qu'il représente s'effectue d'emblée en dehors des frontières de l'économie régionale. Pour l'ensemble du pays, en revanche, le multiplicateur de cet ensemble est proche de celui du PRW.

Des similitudes s'observent entre l'axe II du PRW et le PAP 2, relatif à l'industrie. Tous deux incorporent une importante part d'investissements en R&D ou en infrastructures et ils sont davantage orientés directement vers l'industrie ou les transports, ce qui semble déclencher des effets en chaîne plus importants. Leur impact sur les PIB (wallon et belge) se révèle assez élevé : respectivement de 0.43 et 0.45 par euro de dépense en Wallonie et dépassant 0,70 en Belgique.

Le volet gouvernance, malgré sa faible taille, présente relativement peu de fuites et développe la plupart de ses effets localement (tant en Wallonie qu'en Belgique).

Quant aux infrastructures du volet reconstruction (axe VI), leur réfection semble susceptible de dégager une importante valeur ajoutée dans les chaînes de production en Belgique et en Wallonie et de générer d'importantes nouvelles demandes (y compris de consommation), ce qui conduit à un multiplicateur évalué à près de 56 cents par euro de dépenses en Wallonie, et à 89 cents dans l'ensemble du pays.

Ces deux derniers axes présentent des effets de retour budgétaire supérieurs aux autres. Mais globalement, si l'on ne tient pas compte de la dotation européenne (qui pourrait fausser la comparaison de mix politiques aux modalités de financement différentes), le feedback en termes de finances publiques ne pourrait couvrir, au mieux, qu'un tiers du montant injecté *ex ante*. En outre, ces retours budgétaires seraient, en grande partie, observés à l'échelon fédéral, dont les recettes et dépenses réagissent davantage au surplus d'activité généré à la fois en Wallonie et dans le reste du pays.

# Conclusion

Appréhender les effets du Plan de relance de la Wallonie dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales nécessite de mobiliser différents outils comme des évaluations *ex ante* (à savoir des évaluations réalisées avant la mise en œuvre effective des mesures) et des évaluations thématiques *ex post*, c'est-à-dire des évaluations qui portent sur des mesures effectivement mises en œuvre.

A côté d'une évaluation *ex ante* de l'impact du PRW sur les 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, en cours, la présente évaluation porte sur les effets macroéconomiques attendus à court et moyen terme de la mise en œuvre du Plan de relance de la Wallonie (PRW). Strictement macroéconomique, celle-ci n'intègre pas d'éléments d'hétérogénéité entre les publics, ménages ou entreprises, visés par les mesures, pas plus que de résultats en matière environnementale.

Cette évaluation a été rendue possible grâce à l'utilisation du modèle HERMREG issu d'une longue collaboration avec le Bureau fédéral du Plan et les autorités statistiques régionales de Flandre, Bruxelles et de Wallonie. Le Plan de relance de la Wallonie (PRW) dans son ensemble fait l'objet d'une analyse en variante dans ce modèle macro-sectoriel représentatif des économies régionales en Belgique. Des simulations spécifiques ont aussi été effectuées pour les axes et programmes d'actions prioritaires du plan, ainsi que pour sa mise en œuvre conjointe avec le Plan national de relance et de résilience (PNRR).

Ces simulations ont mis en évidence d'importants effets de relance par la demande pour une impulsion du PRW correspondant à un peu plus de 1% du PIB wallon sur la période 2021-2026 (soit 7,4 milliards d'euros). Par rapport à un scénario de référence sans ce plan, le PIB wallon s'établirait à un niveau plus élevé de 0,43 % en moyenne par an pendant 6 ans. Un tel résultat apparaît dans la lignée de ce que l'on peut attendre, à l'échelle d'une région, d'un choc majoritairement centré sur l'investissement.

L'impact du seul PRW serait rehaussé de 0,1 point et atteindrait 0,54% du PIB wallon si l'on tient compte de la mise en œuvre concomitante du PNRR en Belgique (soit des mesures combinées dont le budget dépasse alors 12 milliards d'euros en Belgique).

Les diverses mesures de politique économique présentes dans les plans devraient permettre une création nette d'emplois par rapport au scénario de référence de l'ordre de 5000 personnes en moyenne durant les années 2021 à 2026 par an en Wallonie, avec, dès 2023, un pic de 8 500 personnes (dans la simulation combinée). Un peu moins de la moitié de ces créations d'emplois sont attendues dans le secteur de la construction, dont la hausse des effectifs pourrait atteindre 5% au plus fort de l'effet de relance des plans en 2023 et 2024 (et 3,6% pour le seul PRW).

Toutefois, ces effets seraient logiquement limités dans le temps car l'impulsion directe sur la demande agrégée, en particulier via les investissements privés et publics, est temporaire. Par ailleurs, compte tenu de la taille de l'économie wallonne, ces mesures seraient sujettes à des fuites élevées, tant en Belgique qu'à l'étranger, au travers des importations internationales et interrégionales.

En outre, le retour budgétaire propre à la Wallonie serait pratiquement inexistant, en dehors du financement européen. Les compensations budgétaires en Belgique atteindraient un peu plus de 30% des moyens des plans. Elles proviennent de la stimulation de l'activité économique dans l'ensemble du pays. Aussi, l'augmentation des recettes et la baisse des dépenses attendues seraient

principalement logées au sein du Pouvoir fédéral et de la sécurité sociale. Quant au solde budgétaire wallon, il se détériorerait d'environ 6 milliards d'euros, creusant d'autant la dette publique régionale.

Au-delà de ces résultats, des enseignements peuvent être tirés, en creux, au départ des limites ou des caractéristiques des simulations qui ont pu être opérées.

Premièrement, le potentiel accroissement de l'activité envisagé ne pourra se réaliser que s'il ne bute pas sur les contraintes d'offre, supposées absentes dans un tel modèle macroéconomique. C'est en particulier le cas dans la branche de la construction, qui est de loin la plus sollicitée par les mesures des plans. Dans le contexte actuel de tensions déjà vives sur les approvisionnements et sur la main d'œuvre, ce risque ne doit pas être négligé. Il ajoute l'urgence à l'attention qu'il convenait déjà d'accorder aux capacités et aux compétences d'un secteur appelé à jouer un rôle essentiel dans la transition environnementale de la Wallonie.

Deuxièmement, l'étude du BFP de 2021 sur le PNRR complétait l'approche de court-moyen terme par une étude à plus long terme, montrant le relais que la productivité des facteurs pouvait prendre au-delà de la période de mise en œuvre du plan national. Les gains de productivité prolongeaient en effet de plusieurs années les bénéfices détectés à court et moyen terme. Pour assurer un tel atterrissage en douceur au-delà de 2026, il convient sans doute de privilégier les investissements porteurs de productivité. Dès le court-moyen terme, les axes thématiques du plan de relance wallon qui renforcent les investissements en infrastructures & bâtiments et en R&D affichent des effets multiplicateurs en moyenne plus élevés.

Troisièmement, l'estimation se fonde sur une structure et des relations économiques qui ne se modifient pas significativement en l'espace de cinq ans. Or, dans les simulations, l'impact de mesures de réforme structurelle a été limité à leur impulsion budgétaire. Pourvu qu'elles soient efficaces en amont, certaines d'entre elles sont susceptibles de contribuer, progressivement sans doute, au déblocage ou à l'accentuation de la capacité d'absorption locale de chocs d'investissement, par exemple via la formation dans les métiers de la construction en pénurie.

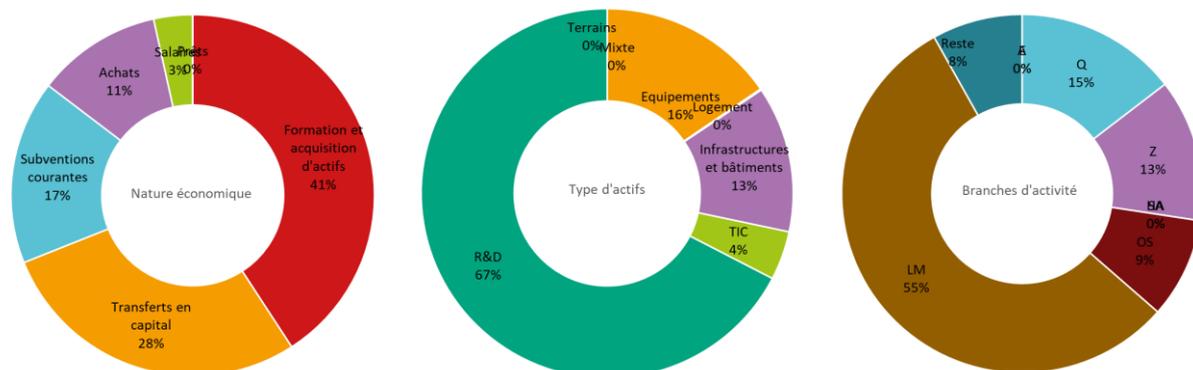
Quatrièmement, enfin, d'importants effets de débordements entre régions ont été mis en évidence, ils invitent à être attentif à la bonne coordination de telles politiques économiques aux bénéfices croisés. Par ailleurs, les conséquences budgétaires d'un tel plan sont déséquilibrées, apparaissant logiquement au bénéfice de l'État fédéral et à la charge de la Région wallonne, ce qui mérite d'être pris en considération dans le cadre de la coopération budgétaire interne à la Belgique.

# Annexes - Résultats par axe et programme

N.B. Légende des graphiques relatifs aux branches d'activité (3<sup>ème</sup> anneau) :

- A Agriculture et sylviculture
- E Energie
- Q Industrie
- Z Transports et communication
- HA Commerce et horeca
- SA Santé et action sociale
- OS Autres services marchands
- LM Administration publique et éducation
- Reste Reste (principalement ménages, ISBL, autres)

## Graphique A.1 : Décomposition de l'impulsion budgétaire de l'axe I du PRW



Source : Estimations IWEPS sur la base de données du Service Public de Wallonie

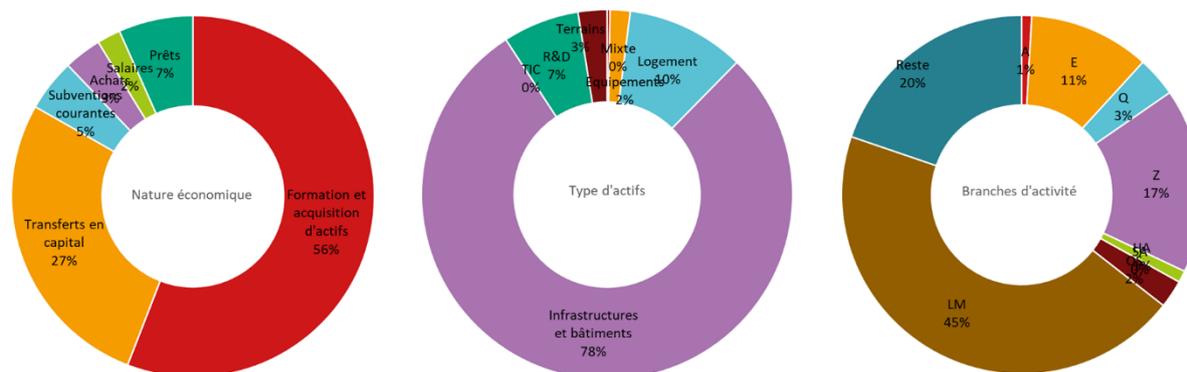
**Tableau A.1 : Effet macroéconomique de l'axe I du PRW - Écarts en % par rapport au scénario de référence (sauf mention contraire)**

	Wallonie						2021-2026			
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Wallonie	Flandre	Bruxelles	Belgique
<b>PIB</b>	<b>0.02</b>	<b>0.09</b>	<b>0.13</b>	<b>0.15</b>	<b>0.04</b>	<b>0.03</b>	<b>0.08</b>	<b>0.01</b>	<b>0.03</b>	<b>0.03</b>
Consommation privée	0.00	0.03	0.06	0.07	0.03	0.01	0.03	0.01	0.01	0.02
Consommation publique	0.02	0.16	0.19	0.21	0.12	0.10	0.13	0.00	0.00	0.04
Investissements	0.21	0.73	1.15	1.29	0.27	0.15	0.63	0.01	0.02	0.16
Entreprises	0.10	0.61	0.91	1.00	0.14	0.10	0.48	0.02	0.02	0.12
Administrations publiques	1.04	2.57	4.12	4.69	1.30	0.65	2.39	0.00	0.00	0.64
Logements	0.01	0.05	0.08	0.08	0.02	0.00	0.04	0.01	0.01	0.02
Demande intérieure totale	0.04	0.19	0.29	0.33	0.10	0.06	0.17	0.01	0.01	0.06
Exportations internationales	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Importations internationales	0.02	0.10	0.16	0.19	0.08	0.05	0.10	0.01	0.02	0.03
Exportations régionales	0.01	0.03	0.04	0.04	0.00	0.00	0.02	0.09	0.06	0.06
Importations régionales	0.04	0.16	0.25	0.26	0.05	0.02	0.13	0.01	0.03	0.06
Déflateur de la consommation privée	0.00	0.00	0.00	0.00	0.01	0.02	0.00	0.00	0.00	0.00
Déflateur du PIB	0.00	0.01	0.01	0.02	0.02	0.03	0.01	0.00	0.00	0.01
<b>Emploi intérieur (en milliers)</b>	<b>0.12</b>	<b>0.60</b>	<b>0.92</b>	<b>1.04</b>	<b>0.28</b>	<b>0.21</b>	<b>0.53</b>	<b>0.19</b>	<b>0.08</b>	<b>0.80</b>
Emploi intérieur	0.01	0.05	0.07	0.08	0.02	0.02	0.04	0.01	0.01	0.02
Productivité par tête (entreprises)	0.01	0.04	0.06	0.05	-0.02	-0.02	0.02	0.00	0.01	0.01
Coût salarial horaire nominal (entreprises)	0.00	0.00	-0.01	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00	0.00
Coût salarial unitaire (entreprises)	-0.01	-0.04	-0.05	-0.04	0.02	0.03	-0.01	0.00	0.00	0.00
Revenu disponible réel des ménages	0.01	0.05	0.09	0.08	0.00	0.00	0.04	0.01	0.01	0.02
Valeur ajoutée brute en volume, dont :	0.02	0.08	0.12	0.13	0.02	0.02	0.07	0.01	0.03	0.03
Industries manufacturières	0.01	0.04	0.07	0.07	0.01	-0.01	0.03	0.01	0.03	0.01
Construction	0.02	0.10	0.19	0.23	0.08	0.04	0.11	0.02	0.05	0.04
Services marchands	0.03	0.10	0.14	0.15	0.00	0.00	0.07	0.01	0.02	0.03
Services non marchands	0.01	0.07	0.11	0.14	0.10	0.10	0.09	0.01	0.04	0.04
Emploi intérieur, dont :	0.01	0.05	0.07	0.08	0.02	0.02	0.04	0.01	0.01	0.02
Industries manufacturières	0.00	0.00	0.01	0.02	0.01	0.01	0.01	0.00	0.01	0.01
Construction	0.01	0.06	0.13	0.17	0.10	0.06	0.09	0.01	0.02	0.03
Services marchands	0.01	0.05	0.07	0.08	0.02	0.02	0.04	0.01	0.02	0.02
Services non marchands	0.01	0.07	0.08	0.09	0.00	0.00	0.04	0.00	0.00	0.01
Solde commercial international (% du PIB)	-0.01	-0.06	-0.09	-0.11	-0.04	-0.03	-0.06	-0.01	-0.01	-0.02
Solde commercial interrégional (% du PIB)	-0.02	-0.07	-0.10	-0.11	-0.01	0.00	-0.05	0.02	0.02	0.00
<b>Impulsion budgétaire ex ante *</b>	<b>56</b>	<b>269</b>	<b>423</b>	<b>453</b>	<b>76</b>	<b>41</b>	<b>1318</b>			
En % du PIB wallon	0.05	0.24	0.36	0.38	0.06	0.03	0.19			
Multiplicateur (Wallonie) et effets de débordement moyens (PIB par euro ex ante)							0.41	0.18	0.11	0.70
SNF ex post - Ensemble des Adm. publiques *	-19	-118	-202	-204	0	1	-542			
<b>SNF ex post - Région wallonne*</b>	<b>-39</b>	<b>-207</b>	<b>-342</b>	<b>-357</b>	<b>-26</b>	<b>-17</b>	<b>-988</b>			

Notes : \* Montants en millions d'EUR et somme pour 2021-2026.

Source : modèle HERMREG, BFP, IBSA, IWEPS et Statistiek Vlaanderen

## Graphique A.2 : Décomposition de l'impulsion budgétaire de l'axe II du PRW



Source : Estimations IWEPS sur la base de données du Service Public de Wallonie

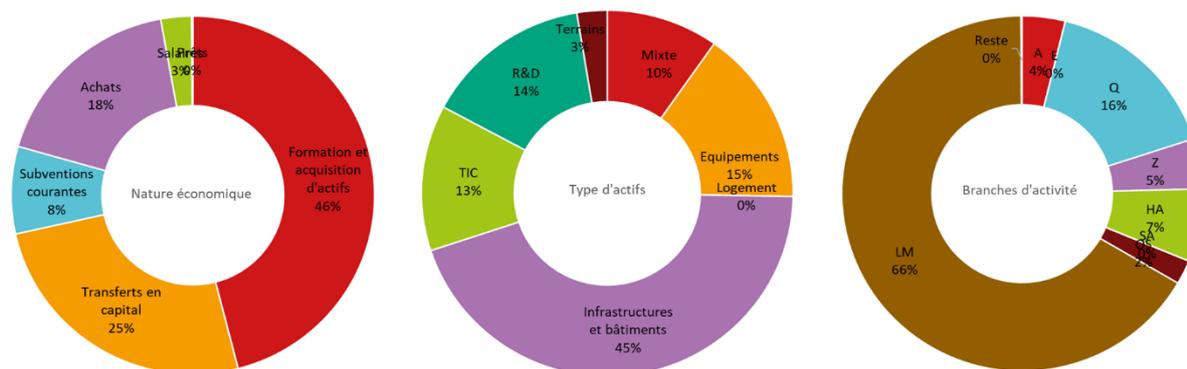
**Tableau A.2 : Effet macroéconomique de l'axe II du PRW - Écarts en % par rapport au scénario de référence (sauf mention contraire)**

	Wallonie						2021-2026			
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Wallonie	Flandre	Bruxelles	Belgique
<b>PIB</b>	<b>0.02</b>	<b>0.17</b>	<b>0.29</b>	<b>0.28</b>	<b>0.10</b>	<b>0.06</b>	<b>0.15</b>	<b>0.02</b>	<b>0.05</b>	<b>0.06</b>
Consommation privée	0.01	0.04	0.10	0.10	0.04	0.02	0.05	0.01	0.02	0.02
Consommation publique	0.01	0.10	0.19	0.26	0.24	0.24	0.17	0.00	0.00	0.05
Investissements	0.24	1.57	2.57	2.45	0.58	0.23	1.27	0.02	0.05	0.32
. Entreprises	0.07	0.79	1.49	1.20	0.08	0.02	0.61	0.03	0.07	0.16
. Administrations publiques	1.26	6.55	9.88	10.48	3.84	1.41	5.57	-0.01	-0.01	1.48
. Logements	0.04	0.77	1.09	0.98	0.05	0.09	0.50	0.01	0.02	0.15
Demande intérieure totale	0.05	0.33	0.58	0.58	0.19	0.12	0.31	0.01	0.02	0.10
Exportations internationales	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-0.01	0.00	0.00	0.00	0.00
Importations internationales	0.02	0.16	0.28	0.29	0.12	0.08	0.16	0.03	0.04	0.05
Exportations régionales	0.01	0.05	0.09	0.08	0.02	0.00	0.04	0.18	0.10	0.11
Importations régionales	0.04	0.29	0.49	0.47	0.12	0.06	0.24	0.03	0.07	0.11
Déflateur de la consommation privée	0.00	0.00	0.00	0.01	0.02	0.03	0.01	0.00	0.00	0.01
Déflateur du PIB	0.00	0.02	0.04	0.05	0.05	0.06	0.04	0.00	0.00	0.01
<b>Emploi intérieur (en milliers)</b>	<b>0.16</b>	<b>1.25</b>	<b>2.30</b>	<b>2.35</b>	<b>1.07</b>	<b>0.66</b>	<b>1.30</b>	<b>0.37</b>	<b>0.16</b>	<b>1.83</b>
Emploi intérieur	0.01	0.10	0.18	0.18	0.08	0.05	0.10	0.01	0.02	0.04
Productivité par tête (entreprises)	0.01	0.07	0.08	0.04	-0.07	-0.06	0.01	0.01	0.02	0.01
Coût salarial horaire nominal (entreprises)	0.00	-0.01	-0.02	-0.02	0.00	0.01	-0.01	0.00	0.00	0.00
Coût salarial unitaire (entreprises)	-0.01	-0.05	-0.07	-0.03	0.06	0.06	0.00	0.00	-0.01	-0.01
Revenu disponible réel des ménages	0.01	0.05	0.11	0.10	0.01	0.00	0.04	0.01	0.02	0.02
Valeur ajoutée brute en volume, dont :	0.02	0.15	0.25	0.24	0.07	0.04	0.13	0.02	0.05	0.05
. Industries manufacturières	0.01	0.06	0.10	0.09	0.01	-0.02	0.04	0.01	0.04	0.02
. Construction	0.20	1.26	2.04	1.96	0.48	0.16	1.02	0.10	0.36	0.33
. Services marchands	0.02	0.11	0.18	0.15	0.00	-0.01	0.07	0.02	0.04	0.03
. Services non marchands	0.00	0.06	0.15	0.19	0.21	0.22	0.14	0.03	0.06	0.07
Emploi intérieur, dont :	0.01	0.10	0.18	0.18	0.08	0.05	0.10	0.01	0.02	0.04
. Industries manufacturières	0.00	0.01	0.02	0.02	0.02	0.01	0.01	0.01	0.02	0.01
. Construction	0.12	0.78	1.43	1.60	0.83	0.48	0.87	0.05	0.17	0.31
. Services marchands	0.01	0.05	0.10	0.10	0.04	0.03	0.05	0.01	0.02	0.02
. Services non marchands	0.00	0.07	0.11	0.07	0.01	0.01	0.05	0.00	0.00	0.01
Solde commercial international (% du PIB)	-0.01	-0.09	-0.16	-0.17	-0.07	-0.05	-0.09	-0.02	-0.02	-0.04
Solde commercial interrégional (% du PIB)	-0.02	-0.12	-0.19	-0.17	-0.03	0.00	-0.09	0.04	0.03	0.00
<b>Impulsion budgétaire ex ante *</b>	<b>62</b>	<b>492</b>	<b>849</b>	<b>733</b>	<b>171</b>	<b>81</b>	<b>2388</b>			
. En % du PIB wallon	0.06	0.44	0.73	0.61	0.14	0.06	0.34			
Multiplicateur (Wallonie) et effets de débordement moyens (PIB par euro ex ante)							0.45	0.18	0.11	0.74
SNF ex post - Ensemble des Adm. publiques *	-36	-279	-423	-290	12	-9	-1025			
<b>SNF ex post - Région wallonne*</b>	<b>-60</b>	<b>-437</b>	<b>-694</b>	<b>-553</b>	<b>-49</b>	<b>-38</b>	<b>-1831</b>			

Notes : \* Montants en millions d'EUR et somme pour 2021-2026.

Source : modèle HERMREG, BFP, IBSA, IWEPS et Statistiek Vlaanderen

Graphique A.3 : Décomposition de l'impulsion budgétaire de l'axe III du PRW



Source : Estimations IWEPS sur la base de données du Service Public de Wallonie

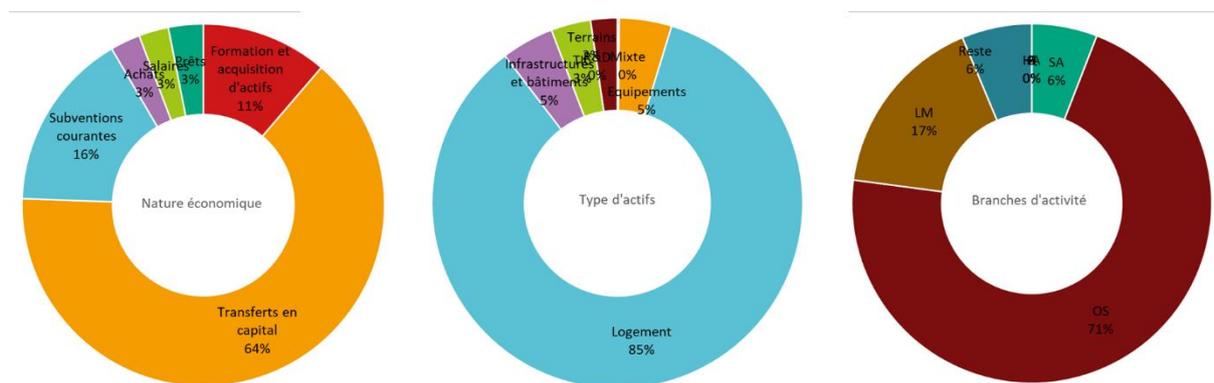
Tableau A.3 : Effet macroéconomique de l'axe III du PRW - Écarts en % par rapport au scénario de référence (sauf mention contraire)

	Wallonie						2021-2026			
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Wallonie	Flandre	Bruxelles	Belgique
<b>PIB</b>	<b>0.01</b>	<b>0.08</b>	<b>0.12</b>	<b>0.11</b>	<b>0.03</b>	<b>0.02</b>	<b>0.06</b>	<b>0.01</b>	<b>0.02</b>	<b>0.02</b>
Consommation privée	0.00	0.02	0.03	0.02	0.01	0.00	0.01	0.01	0.01	0.01
Consommation publique	0.02	0.20	0.23	0.20	0.10	0.09	0.14	0.00	0.00	0.04
Investissements	0.06	0.69	1.10	0.93	0.19	0.06	0.50	0.01	0.02	0.13
. Entreprises	0.07	0.59	0.73	0.56	0.14	0.02	0.35	0.01	0.02	0.09
. Administrations publiques	0.15	2.42	4.59	4.15	0.70	0.29	2.05	-0.01	0.00	0.54
. Logements	0.00	0.02	0.03	0.03	0.01	0.00	0.02	0.01	0.01	0.01
Demande intérieure totale	0.02	0.18	0.28	0.24	0.07	0.04	0.14	0.01	0.01	0.04
Exportations internationales	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Importations internationales	0.01	0.10	0.15	0.14	0.05	0.03	0.08	0.01	0.02	0.02
Exportations régionales	0.00	0.03	0.04	0.03	0.00	-0.01	0.02	0.08	0.04	0.05
Importations régionales	0.02	0.17	0.24	0.19	0.03	0.01	0.11	0.01	0.03	0.05
Déflateur de la consommation privée	0.00	0.00	0.00	0.00	0.01	0.02	0.01	0.00	0.00	0.00
Déflateur du PIB	0.00	0.01	0.02	0.02	0.02	0.03	0.01	0.00	0.00	0.00
<b>Emploi intérieur (en milliers)</b>	<b>0.05</b>	<b>0.56</b>	<b>0.86</b>	<b>0.82</b>	<b>0.29</b>	<b>0.16</b>	<b>0.45</b>	<b>0.16</b>	<b>0.07</b>	<b>0.68</b>
Emploi intérieur	0.00	0.04	0.07	0.06	0.02	0.01	0.03	0.01	0.01	0.01
Productivité par tête (entreprises)	0.00	0.04	0.05	0.02	-0.02	-0.02	0.01	0.00	0.01	0.01
Coût salarial horaire nominal (entreprises)	0.00	0.00	-0.01	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00	0.00
Coût salarial unitaire (entreprises)	0.00	-0.03	-0.04	-0.01	0.03	0.03	-0.01	0.00	0.00	0.00
Revenu disponible réel des ménages	0.00	0.03	0.03	0.03	0.00	-0.01	0.01	0.01	0.01	0.01
Valeur ajoutée brute en volume, dont :	0.01	0.08	0.11	0.09	0.02	0.01	0.05	0.01	0.02	0.02
. Industries manufacturières	0.01	0.05	0.08	0.06	0.00	-0.02	0.03	0.01	0.02	0.01
. Construction	0.02	0.27	0.51	0.48	0.05	-0.01	0.22	0.03	0.09	0.08
. Services marchands	0.01	0.08	0.10	0.07	0.00	-0.01	0.04	0.01	0.02	0.02
. Services non marchands	0.00	0.04	0.07	0.09	0.09	0.08	0.06	0.01	0.03	0.03
Emploi intérieur, dont :	0.00	0.04	0.07	0.06	0.02	0.01	0.03	0.01	0.01	0.01
. Industries manufacturières	0.00	0.01	0.01	0.02	0.01	0.01	0.01	0.00	0.01	0.01
. Construction	0.01	0.16	0.35	0.39	0.17	0.08	0.19	0.01	0.04	0.07
. Services marchands	0.00	0.03	0.05	0.04	0.01	0.01	0.03	0.01	0.01	0.01
. Services non marchands	0.00	0.05	0.05	0.04	0.00	0.00	0.02	0.00	0.00	0.01
Solde commercial international (% du PIB)	-0.01	-0.06	-0.09	-0.08	-0.03	-0.02	-0.05	-0.01	-0.01	-0.02
Solde commercial interrégional (% du PIB)	-0.01	-0.07	-0.10	-0.07	0.00	0.01	-0.04	0.02	0.02	0.00
<b>Impulsion budgétaire ex ante *</b>	<b>25</b>	<b>272</b>	<b>389</b>	<b>318</b>	<b>52</b>	<b>19</b>	<b>1075</b>			
. En % du PIB wallon	0.02	0.24	0.33	0.26	0.04	0.01	0.15			
Multiplicateur (Wallonie) et effets de débordement moyens (PIB par euro ex ante)							0.40	0.18	0.10	0.68
SNF ex post - Ensemble des Adm. publiques *	-14	-120	-183	-154	-14	-10	-495			
<b>SNF ex post - Région wallonne*</b>	<b>-22</b>	<b>-207</b>	<b>-315</b>	<b>-265</b>	<b>-28</b>	<b>-13</b>	<b>-850</b>			

Notes : \* Montants en millions d'EUR et somme pour 2021-2026.

Source : modèle HERMREG, BFP, IBSA, IWEPS et Statistiek Vlaanderen

## Graphique A.4 : Décomposition de l'impulsion budgétaire de l'axe IV du PRW



Source : Estimations IWEPS sur la base de données du Service Public de Wallonie

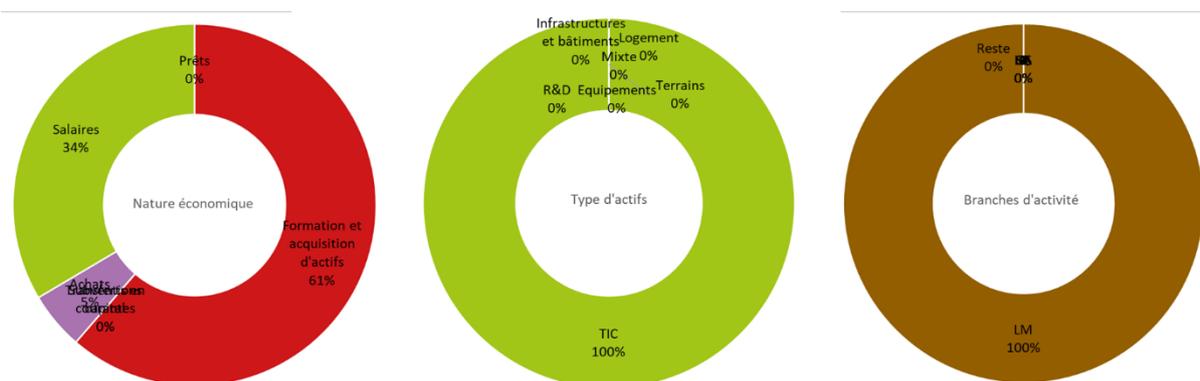
**Tableau A.4 : Effet macroéconomique de l'axe IV du PRW - Écarts en % par rapport au scénario de référence (sauf mention contraire)**

	Wallonie						2021-2026			
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Wallonie	Flandre	Bruxelles	Belgique
<b>PIB</b>	<b>0.08</b>	<b>0.12</b>	<b>0.18</b>	<b>0.12</b>	<b>0.02</b>	<b>-0.02</b>	<b>0.08</b>	<b>0.02</b>	<b>0.03</b>	<b>0.03</b>
Consommation privée	0.02	0.04	0.07	0.06	0.02	-0.01	0.03	0.01	0.02	0.02
Consommation publique	0.00	0.07	0.11	0.09	0.04	0.03	0.06	0.00	0.00	0.02
Investissements	0.89	1.24	1.74	1.20	0.30	0.00	0.90	0.02	0.03	0.22
. Entreprises	1.52	1.82	2.51	1.32	0.37	-0.06	1.25	0.02	0.05	0.29
. Administrations publiques	0.00	0.56	1.15	2.34	0.33	0.05	0.74	-0.02	-0.02	0.18
. Logements	0.02	0.25	0.27	0.24	0.03	0.00	0.13	0.01	0.01	0.04
Demande intérieure totale	0.17	0.26	0.38	0.28	0.08	0.00	0.20	0.01	0.02	0.06
Exportations internationales	0.00	0.00	0.00	0.00	-0.01	-0.01	0.00	0.00	0.00	0.00
Importations internationales	0.08	0.13	0.20	0.18	0.09	0.05	0.12	0.02	0.03	0.04
Exportations régionales	0.03	0.04	0.06	0.04	0.00	-0.02	0.02	0.12	0.06	0.07
Importations régionales	0.15	0.24	0.34	0.22	0.03	-0.04	0.16	0.02	0.04	0.07
Déflateur de la consommation privée	0.00	-0.01	-0.01	0.02	0.06	0.09	0.02	0.00	0.00	0.01
Déflateur du PIB	0.01	0.00	0.02	0.07	0.12	0.15	0.06	0.00	0.00	0.02
<b>Emploi intérieur (en milliers)</b>	<b>0.61</b>	<b>1.70</b>	<b>2.74</b>	<b>2.26</b>	<b>1.10</b>	<b>0.71</b>	<b>1.52</b>	<b>0.22</b>	<b>0.10</b>	<b>1.84</b>
Emploi intérieur	0.05	0.13	0.21	0.17	0.08	0.05	0.12	0.01	0.01	0.04
Productivité par tête (entreprises)	0.04	0.00	-0.04	-0.08	-0.10	-0.10	-0.05	0.01	0.01	-0.01
Coût salarial horaire nominal (entreprises)	-0.01	-0.15	-0.24	-0.11	0.01	0.02	-0.08	0.01	0.01	-0.01
Coût salarial unitaire (entreprises)	-0.03	-0.11	-0.14	0.00	0.12	0.13	-0.01	0.00	0.00	0.00
Revenu disponible réel des ménages	0.02	0.07	0.09	0.05	-0.01	-0.04	0.03	0.01	0.02	0.02
Valeur ajoutée brute en volume, dont :	0.08	0.12	0.17	0.11	0.01	-0.02	0.08	0.02	0.03	0.03
. Industries manufacturières	0.04	0.07	0.10	0.06	-0.01	-0.04	0.04	0.01	0.03	0.02
. Construction	0.78	1.05	1.42	0.84	0.22	-0.01	0.72	0.07	0.24	0.23
. Services marchands	0.05	0.08	0.12	0.07	-0.01	-0.04	0.05	0.01	0.02	0.02
. Services non marchands	0.01	0.05	0.07	0.07	0.03	0.02	0.04	0.01	0.02	0.02
Emploi intérieur, dont :	0.05	0.13	0.21	0.17	0.08	0.05	0.12	0.01	0.01	0.04
. Industries manufacturières	0.00	0.02	0.04	0.04	0.03	0.02	0.03	0.00	0.01	0.01
. Construction	0.47	0.82	1.18	0.92	0.48	0.23	0.68	0.04	0.12	0.24
. Services marchands	0.03	0.10	0.18	0.15	0.08	0.06	0.10	0.01	0.02	0.03
. Services non marchands	0.00	0.08	0.10	0.09	0.00	0.00	0.05	0.00	0.00	0.01
Solde commercial international (% du PIB)	-0.04	-0.07	-0.11	-0.10	-0.06	-0.04	-0.07	-0.02	-0.02	-0.03
Solde commercial interrégional (% du PIB)	-0.06	-0.11	-0.14	-0.07	0.04	0.08	-0.04	0.02	0.02	0.00
<b>Impulsion budgétaire ex ante *</b>	<b>214</b>	<b>442</b>	<b>604</b>	<b>458</b>	<b>88</b>	<b>18</b>	<b>1824</b>			
. En % du PIB wallon	0.2	0.39	0.52	0.38	0.07	0.01	0.26			
. Multiplicateur (Wallonie) et effets de débordement moyens (PIB par euro ex ante)							0.31	0.14	0.08	0.53
SNF ex post - Ensemble des Adm. publiques *	-150	-290	-338	-264	7	-31	-1066			
<b>SNF ex post - Région wallonne*</b>	<b>-213</b>	<b>-427</b>	<b>-545</b>	<b>-422</b>	<b>-20</b>	<b>-21</b>	<b>-1648</b>			

Notes : \* Montants en millions d'EUR et somme pour 2021-2026.

Source : modèle HERMREG, BFP, IBSA, IWEPS et Statistiek Vlaanderen

## Graphique A.5 : Décomposition de l'impulsion budgétaire de l'axe V du PRW



Source : Estimations IWEPS sur la base de données du Service Public de Wallonie

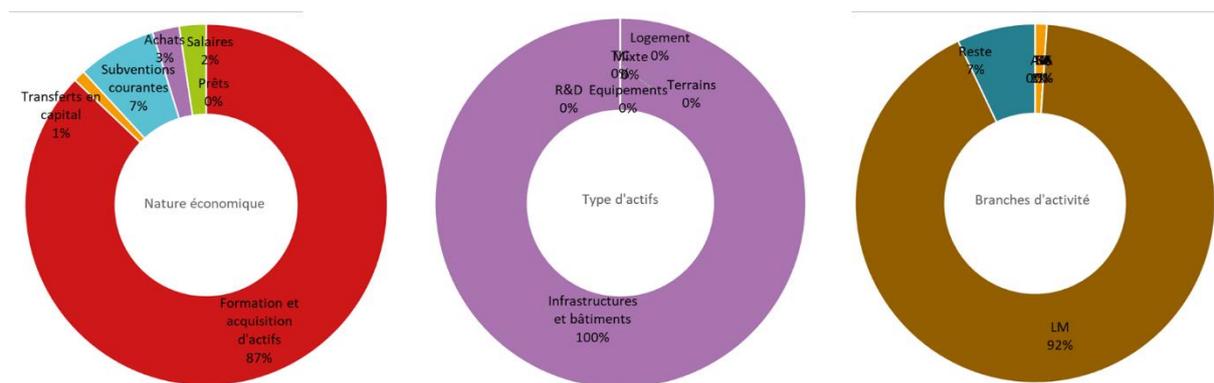
**Tableau A.5 : Effet macroéconomique de l'axe V du PRW - Écarts en % par rapport au scénario de référence (sauf mention contraire)**

	Wallonie						2021-2026			
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Wallonie	Flandre	Bruxelles	Belgique
<b>PIB</b>	<b>0.00</b>	<b>0.01</b>	<b>0.02</b>	<b>0.02</b>	<b>0.01</b>	<b>0.01</b>	<b>0.01</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Consommation privée	0.00	0.00	0.01	0.01	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Consommation publique	0.00	0.03	0.05	0.05	0.01	0.01	0.03	0.00	0.00	0.01
Investissements	0.02	0.06	0.10	0.09	0.04	0.03	0.06	0.00	0.00	0.01
. Entreprises	0.00	0.01	0.02	0.02	0.01	0.01	0.01	0.00	0.00	0.00
. Administrations publiques	0.10	0.39	0.63	0.57	0.24	0.18	0.35	0.00	0.00	0.09
. Logements	0.00	0.00	0.01	0.01	0.01	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00
Demande intérieure totale	0.00	0.02	0.04	0.04	0.01	0.01	0.02	0.00	0.00	0.01
Exportations internationales	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Importations internationales	0.00	0.01	0.02	0.02	0.01	0.01	0.01	0.00	0.00	0.00
Exportations régionales	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.01	0.01	0.01
Importations régionales	0.00	0.02	0.03	0.03	0.01	0.01	0.02	0.00	0.00	0.01
Déflateur de la consommation privée	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Déflateur du PIB	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Emploi intérieur (en milliers)</b>	<b>0.02</b>	<b>0.17</b>	<b>0.27</b>	<b>0.29</b>	<b>0.03</b>	<b>0.02</b>	<b>0.13</b>	<b>0.02</b>	<b>0.01</b>	<b>0.16</b>
Emploi intérieur	0.00	0.01	0.02	0.02	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00
Productivité par tête (entreprises)	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Coût salarial horaire nominal (entreprises)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Coût salarial unitaire (entreprises)	0.00	0.00	-0.01	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenu disponible réel des ménages	0.00	0.01	0.01	0.01	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Valeur ajoutée brute en volume, dont :	0.00	0.01	0.02	0.02	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00
. Industries manufacturières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
. Construction	0.00	0.00	0.01	0.01	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
. Services marchands	0.00	0.01	0.02	0.01	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00
. Services non marchands	0.00	0.02	0.04	0.05	0.01	0.01	0.02	0.00	0.01	0.01
Emploi intérieur, dont :	0.00	0.01	0.02	0.02	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00
. Industries manufacturières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
. Construction	0.00	0.00	0.01	0.01	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
. Services marchands	0.00	0.00	0.01	0.01	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
. Services non marchands	0.00	0.05	0.08	0.09	0.00	0.00	0.04	0.00	0.00	0.01
Solde commercial international (% du PIB)	0.00	0.00	-0.01	-0.01	0.00	0.00	-0.01	0.00	0.00	0.00
Solde commercial interrégional (% du PIB)	0.00	-0.01	-0.01	-0.01	0.00	0.00	-0.01	0.00	0.00	0.00
<b>Impulsion budgétaire ex ante *</b>	<b>4</b>	<b>24</b>	<b>43</b>	<b>40</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>128</b>			
. En % du PIB wallon	0	0.02	0.04	0.03	0.01	0.01	0.02			
. Multiplicateur (Wallonie) et effets de débordement moyens (PIB par euro ex ante)							0.58	0.21	0.16	0.96
SNF ex post - Ensemble des Adm. publiques *	1	-5	-9	-11	2	1	-21			
<b>SNF ex post - Région wallonne*</b>	<b>-1</b>	<b>-16</b>	<b>-29</b>	<b>-30</b>	<b>-2</b>	<b>-2</b>	<b>-80</b>			

Notes : \* Montants en millions d'EUR et somme pour 2021-2026.

Source : modèle HERMREG, BFP, IBSA, IWEPS et Statistiek Vlaanderen

## Graphique A.6 : Décomposition de l'impulsion budgétaire de l'axe VI du PRW



Source : Estimations IWEPS sur la base de données du Service Public de Wallonie

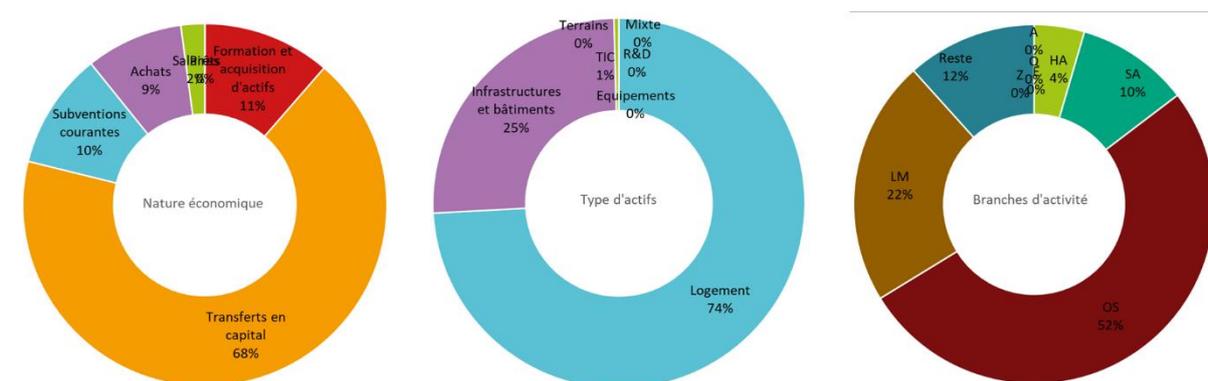
**Tableau A.6 : Effet macroéconomique de l'axe VI du PRW - Écarts en % par rapport au scénario de référence (sauf mention contraire)**

	Wallonie						2021-2026			
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Wallonie	Flandre	Bruxelles	Belgique
<b>PIB</b>	<b>0.04</b>	<b>0.07</b>	<b>0.08</b>	<b>0.09</b>	<b>0.02</b>	<b>0.02</b>	<b>0.05</b>	<b>0.01</b>	<b>0.02</b>	<b>0.02</b>
Consommation privée	0.01	0.03	0.03	0.03	0.01	0.01	0.02	0.00	0.01	0.01
Consommation publique	0.01	0.06	0.07	0.10	0.12	0.11	0.08	0.00	0.00	0.03
Investissements	0.40	0.57	0.69	0.70	-0.01	-0.01	0.39	0.01	0.01	0.10
. Entreprises	0.06	0.12	0.09	0.08	-0.02	-0.03	0.05	0.01	0.02	0.02
. Administrations publiques	2.42	3.58	4.41	4.58	-0.01	-0.01	2.49	-0.01	-0.01	0.66
. Logements	0.01	0.04	0.03	0.03	0.01	0.00	0.02	0.00	0.01	0.01
Demande intérieure totale	0.08	0.14	0.16	0.17	0.04	0.03	0.10	0.00	0.01	0.03
Exportations internationales	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Importations internationales	0.04	0.07	0.08	0.08	0.02	0.02	0.05	0.01	0.01	0.02
Exportations régionales	0.01	0.02	0.02	0.02	0.00	0.00	0.01	0.06	0.03	0.04
Importations régionales	0.07	0.11	0.13	0.13	0.02	0.01	0.08	0.01	0.02	0.04
Déflateur de la consommation privée	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00	0.00
Déflateur du PIB	0.00	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.00	0.00	0.00
<b>Emploi intérieur (en milliers)</b>	<b>0.25</b>	<b>0.53</b>	<b>0.69</b>	<b>0.68</b>	<b>0.20</b>	<b>0.11</b>	<b>0.41</b>	<b>0.11</b>	<b>0.05</b>	<b>0.57</b>
Emploi intérieur	0.02	0.04	0.05	0.05	0.02	0.01	0.03	0.00	0.01	0.01
Productivité par tête (entreprises)	0.02	0.02	0.01	0.01	-0.03	-0.02	0.00	0.00	0.00	0.00
Coût salarial horaire nominal (entreprises)	0.00	-0.01	-0.01	-0.01	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Coût salarial unitaire (entreprises)	-0.01	-0.01	-0.01	0.00	0.02	0.02	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenu disponible réel des ménages	0.02	0.05	0.03	0.03	0.00	0.00	0.02	0.00	0.01	0.01
Valeur ajoutée brute en volume, dont :	0.03	0.06	0.07	0.07	0.01	0.01	0.04	0.01	0.02	0.02
. Industries manufacturières	0.01	0.02	0.02	0.02	-0.01	-0.01	0.01	0.00	0.01	0.01
. Construction	0.35	0.51	0.61	0.62	0.00	-0.02	0.34	0.03	0.12	0.11
. Services marchands	0.02	0.03	0.03	0.03	-0.01	-0.01	0.02	0.01	0.01	0.01
. Services non marchands	0.00	0.03	0.06	0.09	0.11	0.09	0.06	0.01	0.03	0.03
Emploi intérieur, dont :	0.02	0.04	0.05	0.05	0.02	0.01	0.03	0.00	0.01	0.01
. Industries manufacturières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.01	0.00
. Construction	0.21	0.36	0.47	0.52	0.19	0.10	0.31	0.02	0.06	0.11
. Services marchands	0.01	0.02	0.02	0.02	0.01	0.00	0.01	0.00	0.01	0.01
. Services non marchands	0.00	0.03	0.04	0.02	0.00	0.00	0.02	0.00	0.00	0.01
Solde commercial international (% du PIB)	-0.02	-0.04	-0.04	-0.05	-0.01	-0.01	-0.03	-0.01	-0.01	-0.01
Solde commercial interrégional (% du PIB)	-0.03	-0.04	-0.05	-0.05	0.00	0.00	-0.03	0.01	0.01	0.00
<b>Impulsion budgétaire ex ante *</b>	<b>99</b>	<b>177</b>	<b>190</b>	<b>197</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>663</b>			
. En % du PIB wallon	0.09	0.16	0.16	0.16	0	0	0.10			
Multiplicateur (Wallonie) et effets de débordement moyens (PIB par euro ex ante)							0.56	0.21	0.13	0.89
SNF ex post - Ensemble des Adm. publiques *	-60	-111	-112	-119	-5	-6	-413			
<b>SNF ex post - Région wallonne*</b>	<b>-99</b>	<b>-177</b>	<b>-191</b>	<b>-201</b>	<b>-7</b>	<b>-8</b>	<b>-683</b>			

Notes : \* Montants en millions d'EUR et somme pour 2021-2026.

Source : modèle HERMREG, BFP, IBSA, IWEPS et Statistiek Vlaanderen

## Graphique A.7 : Décomposition de l'impulsion budgétaire du PAP 1



Source : Estimations IWEPS sur la base de données du Service Public de Wallonie

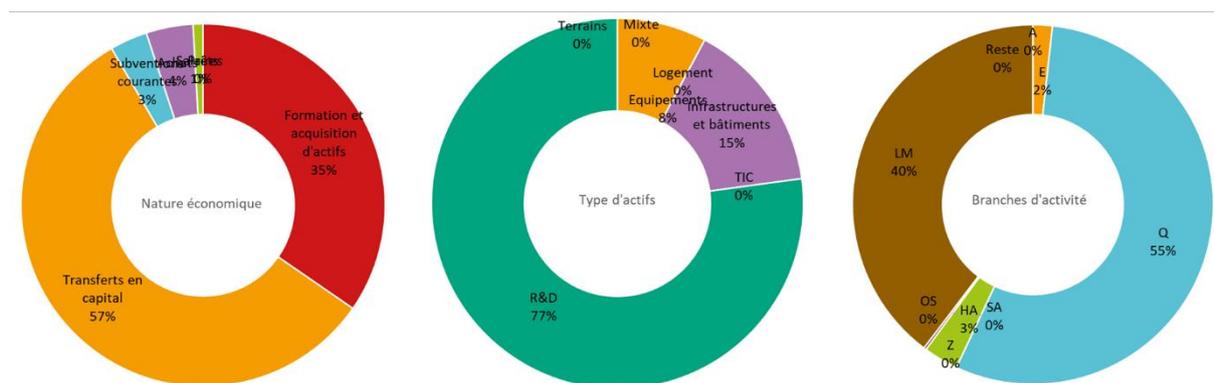
**Tableau A.7 : Effet macroéconomique du PAP 1 - Écarts en % par rapport au scénario de référence (sauf mention contraire)**

	Wallonie						2021-2026			
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Wallonie	Flandre	Bruxelles	Belgique
<b>PIB</b>	<b>0.00</b>	<b>0.03</b>	<b>0.04</b>	<b>0.05</b>	<b>0.00</b>	<b>-0.01</b>	<b>0.02</b>	<b>0.00</b>	<b>0.01</b>	<b>0.01</b>
Consommation privée	0.00	0.01	0.01	0.01	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00
Consommation publique	0.00	0.03	0.04	0.05	0.01	0.01	0.02	0.00	0.00	0.01
Investissements	0.03	0.29	0.41	0.47	-0.01	-0.02	0.20	0.00	0.01	0.05
. Entreprises	0.03	0.35	0.50	0.58	-0.02	-0.03	0.23	0.01	0.01	0.06
. Administrations publiques	0.02	0.28	0.38	0.44	-0.01	-0.01	0.18	0.00	0.00	0.05
. Logements	0.01	0.15	0.22	0.25	0.01	0.00	0.11	0.00	0.00	0.03
Demande intérieure totale	0.01	0.06	0.09	0.11	0.00	0.00	0.04	0.00	0.00	0.01
Exportations internationales	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Importations internationales	0.00	0.03	0.05	0.06	0.01	0.01	0.03	0.00	0.01	0.01
Exportations régionales	0.00	0.01	0.01	0.02	0.00	0.00	0.01	0.03	0.01	0.02
Importations régionales	0.00	0.06	0.08	0.09	-0.01	-0.01	0.04	0.00	0.01	0.02
Déflateur de la consommation privée	0.00	0.00	0.00	0.00	0.01	0.02	0.00	0.00	0.00	0.00
Déflateur du PIB	0.00	0.00	0.01	0.02	0.02	0.03	0.01	0.00	0.00	0.00
<b>Emploi intérieur (en milliers)</b>	<b>0.02</b>	<b>0.23</b>	<b>0.38</b>	<b>0.49</b>	<b>0.17</b>	<b>0.12</b>	<b>0.24</b>	<b>0.05</b>	<b>0.02</b>	<b>0.31</b>
Emploi intérieur	0.00	0.02	0.03	0.04	0.01	0.01	0.02	0.00	0.00	0.01
Productivité par tête (entreprises)	0.00	0.01	0.01	0.01	-0.02	-0.02	0.00	0.00	0.00	0.00
Coût salarial horaire nominal (entreprises)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00	0.00
Coût salarial unitaire (entreprises)	0.00	-0.01	-0.01	0.00	0.02	0.03	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenu disponible réel des ménages	0.00	0.01	0.01	0.01	0.00	-0.01	0.00	0.00	0.00	0.00
Valeur ajoutée brute en volume, dont :	0.00	0.03	0.04	0.04	0.00	-0.01	0.02	0.00	0.01	0.01
. Industries manufacturières	0.00	0.01	0.02	0.02	0.00	-0.01	0.01	0.00	0.01	0.00
. Construction	0.02	0.25	0.36	0.41	-0.01	-0.02	0.17	0.02	0.06	0.06
. Services marchands	0.00	0.02	0.03	0.03	-0.01	-0.01	0.01	0.00	0.01	0.00
. Services non marchands	0.00	0.01	0.02	0.02	0.01	0.01	0.01	0.00	0.00	0.00
Emploi intérieur, dont :	0.00	0.02	0.03	0.04	0.01	0.01	0.02	0.00	0.00	0.01
. Industries manufacturières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
. Construction	0.01	0.15	0.26	0.32	0.11	0.05	0.15	0.01	0.03	0.05
. Services marchands	0.00	0.01	0.01	0.02	0.01	0.01	0.01	0.00	0.00	0.00
. Services non marchands	0.00	0.01	0.02	0.02	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00
Solde commercial international (% du PIB)	0.00	-0.02	-0.03	-0.03	-0.01	-0.01	-0.02	0.00	0.00	-0.01
Solde commercial interrégional (% du PIB)	0.00	-0.02	-0.03	-0.03	0.01	0.02	-0.01	0.01	0.00	0.00
<b>Impulsion budgétaire ex ante *</b>	<b>7</b>	<b>89</b>	<b>131</b>	<b>157</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>384</b>			
. En % du PIB wallon	0.01	0.08	0.11	0.13	0	0	0.05			
. Multiplicateur (Wallonie) et effets de débordement moyens (PIB par euro ex ante)							0.34	0.16	0.09	0.59
SNF ex post - Ensemble des Adm. publiques *	-5	-60	-89	-108	-6	-7	-275			
<b>SNF ex post - Région wallonne*</b>	<b>-7</b>	<b>-89</b>	<b>-131</b>	<b>-159</b>	<b>-5</b>	<b>-5</b>	<b>-396</b>			

Notes : \* Montants en millions d'EUR et somme pour 2021-2026.

Source : modèle HERMREG, BFP, IBSA, IWEPS et Statistiek Vlaanderen

## Graphique A.8 : Décomposition de l'impulsion budgétaire du PAP 2



Source : Estimations IWEPS sur la base de données du Service Public de Wallonie

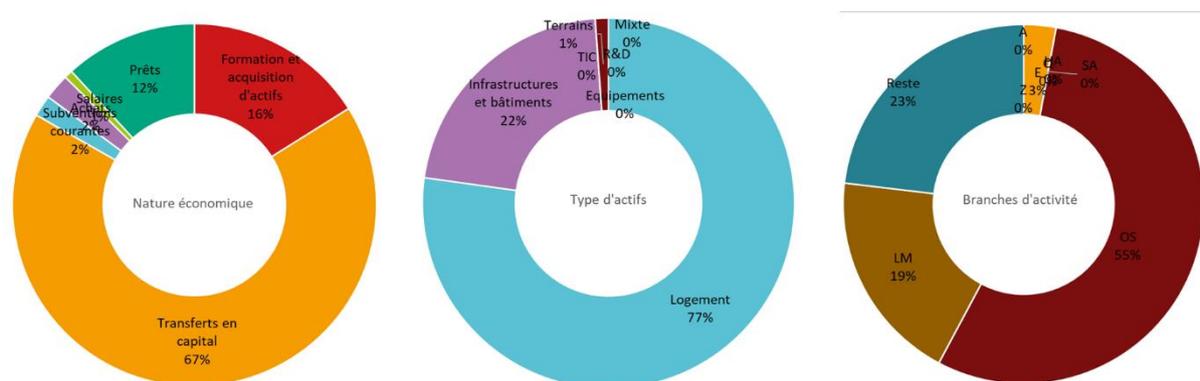
**Tableau A.8 : Effet macroéconomique du PAP 2 - Écarts en % par rapport au scénario de référence (sauf mention contraire)**

	Wallonie						2021-2026			
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Wallonie	Flandre	Bruxelles	Belgique
<b>PIB</b>	<b>0.01</b>	<b>0.04</b>	<b>0.06</b>	<b>0.07</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.03</b>	<b>0.00</b>	<b>0.01</b>	<b>0.01</b>
Consommation privée	0.00	0.01	0.01	0.01	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00
Consommation publique	0.00	0.01	0.03	0.04	0.04	0.03	0.03	0.00	0.00	0.01
Investissements	0.10	0.37	0.59	0.67	0.00	0.00	0.29	0.01	0.01	0.07
. Entreprises	0.12	0.40	0.65	0.73	-0.01	-0.01	0.31	0.01	0.01	0.07
. Administrations publiques	0.24	0.91	1.39	1.57	-0.01	-0.01	0.68	0.00	0.00	0.18
. Logements	0.00	0.01	0.01	0.02	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00
Demande intérieure totale	0.02	0.07	0.12	0.14	0.01	0.01	0.06	0.00	0.00	0.02
Exportations internationales	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Importations internationales	0.01	0.04	0.07	0.08	0.02	0.02	0.04	0.00	0.01	0.01
Exportations régionales	0.00	0.01	0.02	0.02	0.00	0.00	0.01	0.03	0.02	0.02
Importations régionales	0.02	0.06	0.10	0.11	-0.01	-0.01	0.05	0.00	0.01	0.02
Déflateur de la consommation privée	0.00	0.00	0.00	0.00	0.01	0.01	0.00	0.00	0.00	0.00
Déflateur du PIB	0.00	0.00	0.01	0.01	0.01	0.02	0.01	0.00	0.00	0.00
<b>Emploi intérieur (en milliers)</b>	<b>0.06</b>	<b>0.21</b>	<b>0.36</b>	<b>0.42</b>	<b>0.06</b>	<b>0.06</b>	<b>0.20</b>	<b>0.07</b>	<b>0.03</b>	<b>0.30</b>
Emploi intérieur	0.00	0.02	0.03	0.03	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.01
Productivité par tête (entreprises)	0.01	0.02	0.03	0.03	-0.02	-0.01	0.01	0.00	0.00	0.00
Coût salarial horaire nominal (entreprises)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00	0.00
Coût salarial unitaire (entreprises)	0.00	-0.02	-0.02	-0.02	0.02	0.02	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenu disponible réel des ménages	0.00	0.01	0.02	0.02	0.00	-0.01	0.01	0.00	0.00	0.00
Valeur ajoutée brute en volume, dont :	0.01	0.04	0.06	0.06	0.00	0.00	0.03	0.00	0.01	0.01
. Industries manufacturières	0.00	0.01	0.02	0.02	-0.01	-0.02	0.01	0.00	0.01	0.00
. Construction	0.02	0.07	0.10	0.12	0.00	0.00	0.05	0.01	0.02	0.02
. Services marchands	0.01	0.04	0.07	0.07	-0.01	-0.01	0.03	0.01	0.01	0.01
. Services non marchands	0.01	0.02	0.04	0.05	0.03	0.03	0.03	0.00	0.01	0.01
Emploi intérieur, dont :	0.00	0.02	0.03	0.03	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.01
. Industries manufacturières	0.00	0.00	0.00	0.01	0.01	0.01	0.01	0.00	0.00	0.00
. Construction	0.01	0.04	0.07	0.09	0.03	0.01	0.04	0.00	0.01	0.02
. Services marchands	0.01	0.02	0.03	0.04	0.00	0.00	0.02	0.00	0.01	0.01
. Services non marchands	0.00	0.00	0.01	0.01	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Solde commercial international (% du PIB)	-0.01	-0.02	-0.04	-0.05	-0.01	-0.01	-0.02	0.00	-0.01	-0.01
Solde commercial interrégional (% du PIB)	-0.01	-0.03	-0.04	-0.05	0.01	0.01	-0.02	0.01	0.01	0.00
<b>Impulsion budgétaire ex ante *</b>	<b>26</b>	<b>95</b>	<b>158</b>	<b>184</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>463</b>			
. En % du PIB wallon	0.02	0.08	0.14	0.15	0	0	0.07			
Multiplicateur (Wallonie) et effets de débordement moyens (PIB par euro ex ante)							0.43	0.18	0.11	0.72
SNF ex post - Ensemble des Adm. publiques *	-17	-64	-107	-127	-9	-7	-331			
<b>SNF ex post - Région wallonne*</b>	<b>-26</b>	<b>-95</b>	<b>-159</b>	<b>-186</b>	<b>-5</b>	<b>-6</b>	<b>-477</b>			

Notes : \* Montants en millions d'EUR et somme pour 2021-2026.

Source : modèle HERMREG, BFP, IBSA, IWEPS et Statistiek Vlaanderen

## Graphique A.9 : Décomposition de l'impulsion budgétaire PAP 3



Source : Estimations IWEPS sur la base de données du Service Public de Wallonie

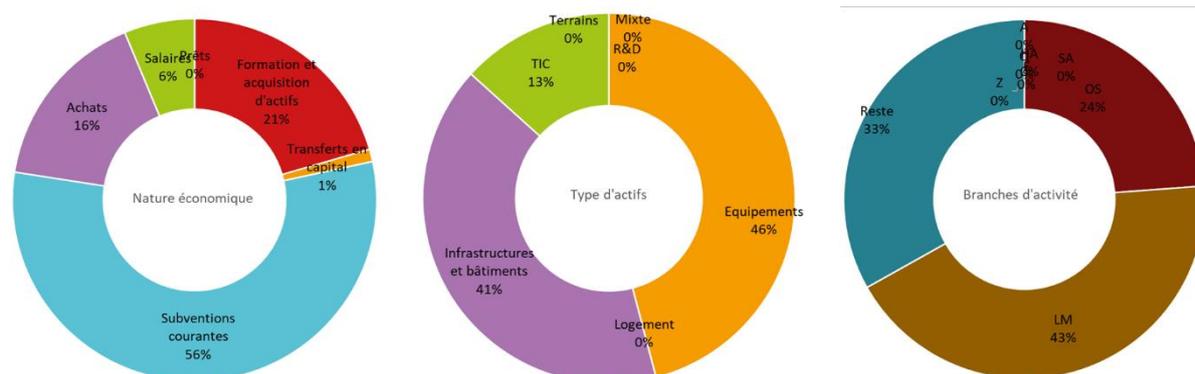
**Tableau A.9 : Effet macroéconomique du PAP 3 - Écarts en % par rapport au scénario de référence (sauf mention contraire)**

	Wallonie						2021-2026			
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Wallonie	Flandre	Bruxelles	Belgique
<b>PIB</b>	<b>0.07</b>	<b>0.12</b>	<b>0.16</b>	<b>0.07</b>	<b>-0.01</b>	<b>-0.02</b>	<b>0.06</b>	<b>0.01</b>	<b>0.02</b>	<b>0.03</b>
Consommation privée	0.02	0.03	0.05	0.03	0.00	-0.01	0.02	0.01	0.01	0.01
Consommation publique	0.02	0.04	0.06	0.06	0.04	0.03	0.04	0.00	0.00	0.01
Investissements	0.76	1.26	1.59	0.74	-0.04	-0.06	0.71	0.01	0.02	0.18
. Entreprises	0.94	1.52	1.92	0.87	-0.08	-0.11	0.84	0.02	0.04	0.20
. Administrations publiques	0.86	1.55	1.87	0.87	-0.03	-0.04	0.85	-0.02	-0.02	0.21
. Logements	0.31	0.53	0.67	0.33	0.01	-0.01	0.31	0.01	0.01	0.09
Demande intérieure totale	0.15	0.26	0.33	0.17	0.01	-0.01	0.15	0.01	0.01	0.05
Exportations internationales	0.00	0.00	0.00	0.00	-0.01	-0.01	0.00	0.00	0.00	0.00
Importations internationales	0.07	0.13	0.18	0.11	0.04	0.03	0.09	0.01	0.02	0.03
Exportations régionales	0.02	0.04	0.05	0.02	-0.01	-0.02	0.02	0.09	0.04	0.05
Importations régionales	0.13	0.22	0.28	0.12	-0.03	-0.04	0.12	0.01	0.03	0.05
Déflateur de la consommation privée	0.00	0.00	0.01	0.02	0.04	0.06	0.02	0.00	0.00	0.01
Déflateur du PIB	0.01	0.02	0.05	0.06	0.08	0.10	0.06	0.00	0.00	0.01
<b>Emploi intérieur (en milliers)</b>	<b>0.53</b>	<b>1.04</b>	<b>1.47</b>	<b>1.06</b>	<b>0.51</b>	<b>0.38</b>	<b>0.83</b>	<b>0.15</b>	<b>0.08</b>	<b>1.06</b>
Emploi intérieur	0.04	0.08	0.11	0.08	0.04	0.03	0.06	0.01	0.01	0.02
Productivité par tête (entreprises)	-0.03	0.04	0.03	-0.03	-0.07	-0.07	-0.01	0.01	0.01	0.00
Coût salarial horaire nominal (entreprises)	0.01	-0.01	-0.01	0.00	0.02	0.03	0.00	0.01	0.01	0.01
Coût salarial unitaire (entreprises)	-0.03	-0.03	-0.02	0.04	0.09	0.09	0.02	0.00	0.00	0.01
Revenu disponible réel des ménages	0.02	0.04	0.04	0.01	-0.02	-0.03	0.01	0.01	0.01	0.01
Valeur ajoutée brute en volume, dont :	0.07	0.12	0.15	0.06	-0.01	-0.02	0.06	0.01	0.02	0.02
. Industries manufacturières	0.03	0.05	0.07	0.02	-0.02	-0.03	0.02	0.01	0.02	0.01
. Construction	0.66	1.12	1.40	0.64	-0.04	-0.05	0.62	0.06	0.21	0.20
. Services marchands	0.05	0.08	0.09	0.03	-0.03	-0.03	0.03	0.01	0.02	0.02
. Services non marchands	0.01	0.03	0.05	0.05	0.03	0.02	0.03	0.01	0.02	0.02
Emploi intérieur, dont :	0.04	0.08	0.11	0.08	0.04	0.03	0.06	0.01	0.01	0.02
. Industries manufacturières	0.00	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.00	0.01	0.00
. Construction	0.39	0.78	1.06	0.73	0.27	0.14	0.56	0.03	0.11	0.19
. Services marchands	0.02	0.04	0.06	0.05	0.03	0.03	0.04	0.01	0.01	0.01
. Services non marchands	0.01	0.02	0.02	0.01	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00
Solde commercial international (% du PIB)	-0.04	-0.07	-0.10	-0.06	-0.03	-0.02	-0.05	-0.01	-0.01	-0.02
Solde commercial interrégional (% du PIB)	-0.05	-0.09	-0.10	-0.03	0.05	0.06	-0.03	0.02	0.01	0.00
<b>Impulsion budgétaire ex ante *</b>	<b>212</b>	<b>372</b>	<b>489</b>	<b>240</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1313</b>			
. En % du PIB wallon	0.2	0.33	0.42	0.2	0	0	0.19			
. Multiplicateur (Wallonie) et effets de débordement moyens (PIB par euro ex ante)							0.34	0.14	0.08	0.56
SNF ex post - Ensemble des Adm. publiques *	-150	-265	-351	-184	-26	-35	-1011			
<b>SNF ex post - Région wallonne*</b>	<b>-211</b>	<b>-372</b>	<b>-492</b>	<b>-249</b>	<b>-15</b>	<b>-17</b>	<b>-1356</b>			

Notes : \* Montants en millions d'EUR et somme pour 2021-2026.

Source : modèle HERMREG, BFP, IBSA, IWEPS et Statistiek Vlaanderen

## Graphique A.10 : Décomposition de l'impulsion budgétaire du PAP 4



Source : Estimations IWEPS sur la base de données du Service Public de Wallonie

**Tableau A.10 : Effet macroéconomique de l'axe III du PAP 4 - Écarts en % par rapport au scénario de référence (sauf mention contraire)**

	Wallonie						2021-2026			
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Wallonie	Flandre	Bruxelles	Belgique
<b>PIB</b>	<b>0.00</b>	<b>0.01</b>	<b>0.02</b>	<b>0.02</b>	<b>0.01</b>	<b>0.00</b>	<b>0.01</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Consommation privée	0.00	0.02	0.04	0.04	0.02	0.01	0.02	0.00	0.00	0.01
Consommation publique	0.00	0.04	0.07	0.06	0.02	0.01	0.03	0.00	0.00	0.01
Investissements	0.00	0.07	0.12	0.11	0.01	0.00	0.05	0.00	0.00	0.01
. Entreprises	0.00	0.03	0.04	0.04	0.01	0.00	0.02	0.00	0.00	0.01
. Administrations publiques	0.01	0.36	0.56	0.50	0.03	0.00	0.24	0.00	0.00	0.06
. Logements	0.00	0.03	0.04	0.04	0.01	0.00	0.02	0.00	0.00	0.01
Demande intérieure totale	0.00	0.03	0.06	0.06	0.02	0.01	0.03	0.00	0.00	0.01
Exportations internationales	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Importations internationales	0.00	0.02	0.04	0.04	0.01	0.01	0.02	0.00	0.00	0.01
Exportations régionales	0.00	0.01	0.01	0.01	0.00	0.00	0.00	0.02	0.01	0.01
Importations régionales	0.00	0.03	0.05	0.05	0.01	0.00	0.02	0.00	0.01	0.01
Déflateur de la consommation privée	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Déflateur du PIB	0.00	-0.01	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Emploi intérieur (en milliers)</b>	<b>0.02</b>	<b>0.28</b>	<b>0.33</b>	<b>0.32</b>	<b>0.09</b>	<b>0.05</b>	<b>0.18</b>	<b>0.04</b>	<b>0.01</b>	<b>0.24</b>
Emploi intérieur	0.00	0.02	0.03	0.02	0.01	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00
Productivité par tête (entreprises)	0.00	-0.01	0.00	0.00	-0.01	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Coût salarial horaire nominal (entreprises)	-0.01	-0.04	-0.02	-0.02	0.00	0.00	-0.02	0.00	0.00	0.00
Coût salarial unitaire (entreprises)	0.00	-0.03	-0.01	-0.01	0.01	0.00	-0.01	0.00	0.00	0.00
Revenu disponible réel des ménages	0.00	0.04	0.05	0.05	0.00	0.00	0.02	0.00	0.00	0.01
Valeur ajoutée brute en volume, dont :	0.00	0.01	0.02	0.02	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00
. Industries manufacturières	0.00	0.01	0.02	0.01	0.00	0.00	0.01	0.00	0.01	0.00
. Construction	0.00	0.03	0.05	0.05	0.00	0.00	0.02	0.00	0.01	0.01
. Services marchands	0.00	0.01	0.02	0.02	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00
. Services non marchands	0.00	0.01	0.02	0.03	0.01	0.01	0.01	0.00	0.01	0.01
Emploi intérieur, dont :	0.00	0.02	0.03	0.02	0.01	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00
. Industries manufacturières	0.00	0.01	0.01	0.01	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
. Construction	0.00	0.04	0.05	0.05	0.02	0.01	0.03	0.00	0.01	0.01
. Services marchands	0.00	0.02	0.02	0.02	0.01	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00
. Services non marchands	0.00	0.02	0.04	0.03	0.00	0.00	0.02	0.00	0.00	0.01
Solde commercial international (% du PIB)	0.00	-0.01	-0.02	-0.02	-0.01	0.00	-0.01	0.00	0.00	0.00
Solde commercial interrégional (% du PIB)	0.00	-0.02	-0.02	-0.02	0.00	0.00	-0.01	0.00	0.00	0.00
<b>Impulsion budgétaire ex ante *</b>	<b>2</b>	<b>64</b>	<b>107</b>	<b>98</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>277</b>			
. En % du PIB wallon	0	0.06	0.09	0.08	0	0	0.04			
Multiplicateur (Wallonie) et effets de débordement moyens (PIB par euro ex ante)							0.31	0.15	0.09	0.55
SNF ex post - Ensemble des Adm. publiques *	-1	-43	-72	-67	-3	-1	-187			
<b>SNF ex post - Région wallonne*</b>	<b>-2</b>	<b>-64</b>	<b>-107</b>	<b>-100</b>	<b>-9</b>	<b>-4</b>	<b>-286</b>			

Notes : \* Montants en millions d'EUR et somme pour 2021-2026.

Source : modèle HERMREG, BFP, IBSA, IWEPS et Statistiek Vlaanderen